



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

8^e séance plénière
Mercredi 10 juin 1998, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-20/10)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons d'abord passer à l'examen du projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 14 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs telle qu'elle est énoncée au paragraphe 14 de son rapport.

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-20/1).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé notre examen du point 3 de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur inscrit sur ma liste est S. E. M. Ivica Kostović, Vice-Premier Ministre et Ministre de la science et de la technique de la Croatie. Je lui donne la parole.

M. Kostović (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : Cette importante session extraordinaire est pour chacun d'entre nous une occasion sans précédent de convenir d'une stratégie d'ensemble pour lutter contre le problème de la drogue et de nous engager à mettre en oeuvre cette stratégie de la manière la plus responsable et la plus efficace possible.

Le phénomène de la drogue, qui représente un grave problème pour la sécurité dans le monde, exige que la communauté internationale conjugue ses efforts si nous voulons réussir. Ce problème affecte tous les États, petits et grands, développés ou en développement, ainsi que les pays en transition. Les mesures qui sont prises localement pour faire face à ce fléau doivent être complétées par des mesures régionales et mondiales efficaces. Les différents programmes nationaux, y compris le nôtre, ressembleraient à Sisyphe poussant sa roche si nous n'appuyons pas les activités d'éradication des cultures de plantes contenant des stupéfiants dans tous les endroits où elles sont cultivées

ou si nous ne trouvons pas de mécanismes permettant de contrôler et d'arrêter la production illicite de drogue synthétiques dans plusieurs pays.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance de l'approche mondiale de l'ONU dans la lutte contre le problème de la drogue. Cet effort mondial, qui tient compte de la diversité et des particularités des différents pays, permet à ces derniers d'élaborer leurs propres stratégies dans le cadre néanmoins d'un concept mondial de coopération doté d'objectifs transparents et clairs.

Je voudrais maintenant exposer brièvement l'expérience récente de la Croatie face au problème des drogues. La guerre d'agression qui a été menée contre nous dernièrement a sérieusement aggravé le problème de la toxicomanie dans notre pays. Malgré tout, la réaction du gouvernement a été rapide : le problème a été pris en compte et une stratégie nationale pour la prévention de la toxicomanie a été proposée par une commission gouvernementale et approuvée par le Parlement en janvier 1996. La mise en oeuvre de cette stratégie a initialement soulevé plusieurs questions délicates qui ont mis en relief la complexité des problèmes posés par la drogue.

Nous voudrions en particulier exprimer notre reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour son assistance, qui s'est traduite par un projet conjoint avec notre pays sur le contrôle de l'abus des drogues. Ce projet, qui s'étend sur une période de deux ans, comprend des activités destinées à moderniser les moyens de contrôle des drogues et la législation dans ce domaine, à renforcer la répression contre les drogues et à améliorer les méthodes de réduction de la demande.

La Croatie considère que l'approche engagée du PNUCID concernant les programmes de coopération régionale et sous-régionale est importante et très utile. Mon pays, qui se trouve à la croisée des chemins de contrebande utilisés pour le trafic des drogues illicites, tient à participer activement aux programmes sous-régionaux du PNUCID de lutte contre les drogues tant en Europe centrale qu'en Europe du Sud-Est. Nos priorités sont à la fois un contrôle rigoureux de la route dite «des Balkans» et notre participation concertée aux activités des pays d'Europe centrale.

La Croatie coopère étroitement aussi avec les États membres de l'Initiative centre-européenne, dont mon pays assume la présidence cette année. Son groupe de travail d'experts sur la criminalité organisée a décidé de se réunir en octobre prochain au niveau des ministres de l'intérieur,

car la lutte contre la criminalité transnationale organisée est l'une des plus importantes questions d'intérêt commun pour les participants. La lutte contre le trafic illicite de drogues figurera en première place au cours de cette réunion. Tous ces efforts régionaux et sous-régionaux pourraient beaucoup contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques mondiaux et permettre de parvenir à un monde exempt de drogues, comme nous l'envisageons.

Je voudrais également signaler qu'en mai dernier, la Croatie a accueilli la vingt-septième Conférence régionale européenne de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Au cours de cette session, Interpol a déclaré que la lutte contre la drogue constituerait pour elle une priorité stratégique dans le contexte d'autres formes de criminalité organisée, telles que le blanchiment de l'argent, le trafic d'armes et le terrorisme.

En ce qui concerne la situation actuelle en Croatie, nous estimons que la propagation de l'épidémie de toxicomanie qui a caractérisé l'après-guerre a été endiguée. Toutefois, elle se poursuit, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la guerre mais plutôt avec les facteurs qui ont fait de la toxicomanie un problème mondial.

Le nouveau droit pénal, la loi contre le blanchiment de l'argent et la loi relative au contrôle des drogues, en cours d'adoption, moderniseront la législation croate et doteront notre société des dispositions légales nécessaires pour combattre l'offre de drogues illicites et pour en réduire les conséquences.

Cependant, l'expérience acquise par nombre de pays confrontés à de sérieux problèmes depuis bien plus longtemps que nous met en relief l'insuffisance des mesures de répression du trafic illicite s'il s'agit là des seules mesures prises. Aussi, la nouvelle stratégie de lutte contre les drogues doit-elle accorder une place importante à la réduction de la demande. Mon gouvernement appuie fermement cette idée et demande instamment que la coopération en matière de prévention soit renforcée.

Il ne fait pas de doute que la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale reflète une prise de conscience de la communauté internationale des conséquences dévastatrices et destructrices de la toxicomanie pour l'esprit humain, pour les familles, pour les communautés et pour les pays. Nous pensons que les jeunes, qui sont le secteur le plus atteint de la population et parce qu'ils représentent l'avenir, exigent de nous tous une action rapide. La nouvelle stratégie nous permet d'espérer, mais elle exige aussi que nous nous consacrons sincèrement et pleinement à la mise en applica-

tion de l'idée et de la vision d'un monde exempt de drogues. Mon gouvernement est prêt à faire tout ce qu'il pourra pour s'acquitter de son devoir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de la science et de la technique de la Croatie de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Janusz Tomaszewski, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de l'administration de la Pologne.

M. Tomaszewski (Pologne) (*parle en polonais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais, pour commencer, dire que la délégation polonaise s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par M. John Prescott, Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a adopté la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, il y a 10 ans, il était à prévoir qu'elle s'attaquait à un problème qui n'allait pas tarder à frapper mon pays, et sérieusement. Aujourd'hui, la toxicomanie est en Pologne un grave problème social. Ce danger menace tous les groupes et milieux sociaux, quels que soient la région où ils vivent, leur âge, leur niveau d'instruction ou leur situation matérielle. La criminalité liée à la drogue est aussi en forte hausse.

Selon les estimations, quelque 40 000 personnes usent aujourd'hui régulièrement de la drogue en Pologne, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Les drogues les plus fréquemment consommées sont la marijuana et le hachisch en provenance d'Europe occidentale, ainsi que les amphétamines et autres drogues synthétiques, qui sont également produites en Pologne. Un type de marijuana polonaise, fabriquée à partir de plants polonais de chanvre indien, a récemment fait son apparition sur le marché.

Les principaux consommateurs de drogues sont malheureusement les jeunes de 15 à 25 ans. On a constaté une diminution régulière de l'âge des toxicomanes. Un phénomène spécifique est celui des toxicomanes qui consomment ce que l'on appelle l'héroïne polonaise, dont le nombre est en augmentation. Une grande majorité d'entre eux sont des gens qui produisent eux-mêmes les drogues qu'ils consomment, mais les vendent aussi à d'autres pour gagner leur vie et financer leur usage personnel.

Selon nos informations, des groupes de criminels organisés prennent à présent le contrôle du marché local de

la drogue. Ils cherchent à avoir progressivement le monopole de ces marchés et à établir leur domination complète sur eux en extorquant de l'argent ou, plus directement, en organisant eux-mêmes les livraisons de drogues. La distribution des drogues est assurée par des groupes qui ont des contacts étroits dans le pays et à l'étranger et disposent de fonds considérables ainsi que de technologies extrêmement modernes.

La production illicite de drogues synthétiques en Pologne, à partir de matières premières provenant de l'étranger, devient un problème de plus en plus grave. Les laboratoires criminels qui fonctionnent sur le territoire polonais produisent, au moyen d'un matériel professionnel et d'un personnel qualifié, des amphétamines destinées aussi bien au marché national qu'à l'exportation. La destruction de 10 installations de ce type en 1997 a constitué une victoire incontestable pour la police polonaise. Les groupes de criminels qui se livrent à la fabrication illégale d'amphétamines ont souvent aussi d'autres activités. Outre le commerce de la drogue, ils s'adonnent à d'autres types de délinquance : vol de voitures et commerce de voitures volées, vol qualifié, fabrication de fausse monnaie et de faux documents ainsi que contrebande d'alcool, de cigarettes et d'armes.

La Pologne est un pays dont les frontières sont largement ouvertes aux personnes et aux marchandises. Le fait qu'on profite de la Pologne pour y faire transiter les envois de drogues est lié à sa situation de plaque tournante européenne traversée par un grand nombre d'itinéraires terrestres, maritimes et aériens. La route des Balkans, par laquelle l'héroïne est expédiée à partir des régions du Triangle d'Or et du Croissant d'Or, traverse la Pologne. La cocaïne en provenance de l'Amérique du Sud et le cannabis en provenance de l'Asie du Sud et de l'Amérique du Sud sont également expédiés par cette voie.

Nous constatons des liens de plus en plus étroits entre les groupes de criminels polonais et les groupes de criminels étrangers, en particulier pour ce qui est de la production de drogues synthétiques et pour le transport et la contrebande de drogues. Des organisations internationales de délinquants ainsi que des organisations polonaises se servent de citoyens polonais pour transporter de la drogue sur les principaux itinéraires de contrebande.

Entre 1994 et 1997, le nombre des délits graves liés à la drogue, tels que la production, la distribution et le trafic de drogues, est passé de 4 000 à 7 915 et a donc pratiquement doublé. Le Gouvernement polonais a pris un certain nombre de mesures pour remédier à cette situation. Une

nouvelle loi sur la lutte contre la toxicomanie est entrée en vigueur il y a quelques mois. L'un de ses objectifs principaux est d'adapter la législation polonaise aux normes internationales et, en particulier, de faire de la possession de drogues un délit punissable. Cette nouvelle loi a également imposé un régime de contrôle du commerce de substances chimiques entrant dans la composition de stupéfiants en tous genres. La nouvelle réglementation interdit la production, l'acquisition, la possession et le stockage de précurseurs par des personnes non autorisées.

Pour améliorer l'efficacité des activités de la police dans la lutte contre le crime lié à la drogue, un bureau spécial des stupéfiants a été mis sur pied en février 1997. Ses activités ont déjà donné des résultats concrets. Le droit polonais permet à la police d'envoyer du courrier secrètement surveillé, ce qui est particulièrement utile pour lutter contre le trafic de drogues. Des projets de loi sont en cours de préparation pour nous permettre de lutter contre le blanchiment de l'argent. Nous sommes persuadés que ces mesures sont essentielles pour assurer le succès de la lutte contre les délinquants qui tirent profit de ce trafic.

L'expérience acquise par la Pologne ces dernières années montre que, faute de coopération internationale, il est impossible de créer un système efficace de sécurité interne ou d'endiguer la menace représentée par le crime organisé.

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, document qui a servi de modèle, a inspiré à la Pologne l'idée d'une convention contre la criminalité transnationale organisée. Nous sommes convaincus que cette convention, que l'on appelle parfois Convention de Varsovie, sera conclue et qu'elle contribuera à appuyer les mesures visant à lutter contre le trafic illégal de drogues.

Simultanément, si l'on considère que la situation et la nature du phénomène visé par les conventions de l'Organisation des Nations Unies sur la toxicomanie et le trafic de drogues sont en constante évolution, il semblerait souhaitable d'envisager la possibilité de réviser certaines des dispositions de ces conventions pour qu'elles correspondent à la réalité d'aujourd'hui.

La Pologne tient à participer activement aux efforts des Nations Unies dans la lutte contre les drogues. C'est avec satisfaction que nous accueillons l'idée de la création à Vienne d'un centre pour lutter contre la drogue et la criminalité liée à la drogue. Les résultats obtenus jusqu'ici par le

Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, à Vienne, laissent présager un avenir favorable pour cette idée. Il se pourrait que la Pologne accueille un bureau régional de lutte contre la drogue.

Bien que les unités de lutte contre la drogue de la police polonaise viennent seulement d'entrer en fonction, les forces policières polonaises coopèrent efficacement dans ce domaine avec leurs homologues d'autres pays. Nous avons conclu des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays concernant, notamment, la lutte contre les crimes liés à la drogue. Il y a près de deux semaines, un accord entre l'Union européenne et les pays associés concernant la sécurité face à la criminalité organisée, y compris le crime lié à la drogue, a été signé à Bruxelles. La Pologne, État signataire, a activement participé à sa préparation.

La diversité des situations des différents pays exige l'utilisation de ressources variées. Pour lutter contre la toxicomanie et les crimes liés à la drogue, il ne suffit pas de disposer de forces de police efficaces : il est indispensable de formuler des programmes et des mesures sociaux et économiques pour limiter la demande de drogues, réduire les livraisons et créer la possibilité d'activités de substitution dans les régions où la production de drogues fait partie de l'économie de tous les jours.

Il est inquiétant que, récemment, les moyens de communications modernes, comme Internet, ont été de plus en plus utilisés pour promouvoir la consommation et la fabrication de drogues. Je pense que dans ce domaine également, il est indispensable que nous coopérions afin de réduire l'incidence de ces phénomènes négatifs.

Le Gouvernement polonais n'épargnera aucun effort pour lutter contre la toxicomanie et les crimes liés à la drogue. La Déclaration, qui est au centre de la présente session extraordinaire, constitue une incitation puissante à unir nos efforts à l'échelle internationale. Pour que nos efforts soient efficaces, il faut qu'ils soient coordonnés par les organes et les institutions appropriés des Nations Unies. Outre la Déclaration, des programmes d'activités à long terme se dessinent. Je tiens à vous assurer que la Pologne participera activement aux efforts visant à réaliser les objectifs importants de ces programmes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de l'administration de la Pologne de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Valeriy Smolij, Vice-Premier Ministre de l'Ukraine.

M. Smoliy (Ukraine) (*parle en ukrainien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Le problème de la drogue demeure l'un des plus graves des nombreux défis auxquels l'humanité se trouve confrontée à la fin de ce millénaire.

La convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale à un niveau politique si élevé montre que tous les pays se rendent bien compte que la criminalité internationale liée à la drogue est désormais une force à même de déstabiliser et de détruire non seulement les fondements politiques et économiques des États, mais aussi la paix et la sécurité sur la terre.

Les trafiquants de drogues sont bien pourvus en technologies modernes et en moyens de transport. Leurs bénéfices sont plusieurs fois supérieurs aux fonds qui sont alloués par la communauté internationale à des fins de développement. Aucun pays, et c'est là une réalité, ne peut s'opposer seul à ces forces. Si, par le passé, la coopération dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue était considérée comme une manifestation de la solidarité des pays, la coordination des efforts nationaux est aujourd'hui devenue un préalable essentiel au développement sûr et stable des nations.

La réunion actuelle a lieu alors que des changements géopolitiques considérables se sont produits depuis l'adoption, à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Déclaration politique et du Programme d'action mondial pour la jeunesse. L'élimination des vestiges du totalitarisme et la transition des démocraties nouvelles et rétablies de l'économie planifiée à l'économie de marché ont, malheureusement, été plus difficiles qu'on ne l'aurait pensé. L'un des phénomènes négatifs qui a accompagné ce processus a été la recrudescence de l'activité criminelle liée au trafic des drogues.

L'Ukraine fait également face à plusieurs problèmes lorsqu'elle cherche à contrer cette activité criminelle. Au cours des dernières années, le nombre de toxicomanes, selon les données officielles, a triplé et est de quelque 70 000 personnes. Mais peut-on estimer le nombre réel de ceux qui sont victimes de ce fléau? D'après certaines estimations, il est possible que leur nombre dépasse 500 000. Chaque année, les organismes de répression de notre pays confisquent plus de 40 tonnes de stupéfiants.

La situation se complique puisque l'Ukraine, étant donné sa situation géopolitique, intéresse vivement les trafiquants. De nouveaux itinéraires pour le trafic international de drogues passent maintenant à travers notre terri-

toire vers les États d'Europe avec lesquels nous partageons des frontières. Au cours des six derniers mois seulement, 874 kilogrammes de cocaïne et plus de six tonnes de hachisch et autres stupéfiants ont été confisqués en Ukraine alors qu'ils transitaient vers les pays d'Europe occidentale.

Cette situation a rendu nécessaire la mise en place d'un mécanisme d'État efficace pour neutraliser le trafic illicite de drogues et la toxicomanie. Le Président et le Conseil des ministres de l'Ukraine ont fait du contrôle du trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs un des éléments prioritaires de la politique nationale. C'est dans le cadre de ces mesures que le concept de contrôle du trafic des stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs a été adopté, que le Conseil national de coordination de la lutte contre la toxicomanie a été établi et que le Programme national de lutte contre l'abus et le trafic des drogues a été approuvé.

Notre pays attache une grande importance à la coopération internationale dans la lutte contre le trafic des drogues. Cette coopération s'est récemment traduite par la conclusion de 57 accords bilatéraux et multilatéraux d'entraide judiciaire, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des drogues. Aujourd'hui, l'Ukraine est partie aux trois conventions de base des Nations Unies concernant le contrôle du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Elle participe également aux travaux de la Commission des stupéfiants et à ceux de l'Organisation internationale de police criminelle. Elle coopère utilement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres organisations internationales. Les activités de l'Ukraine en ce qui concerne la lutte contre le trafic des drogues dans le cadre d'organisations régionales, notamment au sein du Conseil de l'Europe et de la région de coopération économique de la mer Noire, gagnent actuellement en dynamisme.

Je voudrais en profiter pour souligner l'efficacité d'une nouvelle initiative régionale, l'opération internationale de prévention «Kanal» mise au point par l'Ukraine, la Fédération de Russie, le Bélarus et la République de Moldova. La spécificité de cette opération est qu'elle envisage l'interaction d'institutions compétentes aux frontières des pays en question, est son niveau de dynamisme et est la mobilisation des efforts et des moyens mis en place par les services de répression des pays intéressés. Comme les groupes criminels qui s'adonnent au trafic de la drogue transfèrent actuellement le centre de leurs activités en Europe centrale et

orientale, nous invitons d'autres pays de la région à prendre part à la mise en oeuvre de cette initiative.

Au cours de cette session, l'Assemblée générale adoptera, pour la première fois, une série de documents importants élaborés grâce aux efforts communs des États Membres et au rôle actif des divers organes de l'ONU. Ces documents contiennent une nouvelle stratégie mondiale pour lutter contre le trafic illicite des drogues et pour poser des bases saines en vue du renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. La délégation de l'Ukraine exprime l'espoir que tous les États du monde feront preuve d'une volonté politique suffisante pour mettre en oeuvre ses dispositions.

La concrétisation de notre aspiration commune à mettre fin au problème des drogues et à entamer le troisième millénaire avec l'espoir de libérer la civilisation humaine de ce phénomène horrible dépend précisément de l'union de toute la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de l'Ukraine de sa déclaration. Je demanderais aux autres délégations de suivre l'exemple de l'Ukraine et de prendre moins de temps que prévu. Son intervention a duré moins de sept minutes.

Je donne à présent la parole à S. E. M. van Mierlo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Van Mierlo (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale nous donne l'occasion unique d'analyser les succès et les insuffisances des efforts déployés pour faire face au problème mondial de la drogue. Au cours des 10 années qui ont suivi l'adoption de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, plusieurs résultats ont été obtenus, mais beaucoup reste à faire.

Les traités internationaux en matière de contrôle des drogues ont été conclus avec l'objectif explicite de protéger la vie et la santé. Mais ces traités n'ont pu mettre en place un cadre adéquat pour l'élément vital qu'est la réduction de la demande. Nous sommes donc fort satisfaits que l'Assemblée générale, à cette session, fasse de la réduction de la demande un élément prioritaire du contrôle international des drogues et adopte une Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. Ces principes sont un élément louable et nécessaire qui viendra compléter les traités. La Déclaration reconnaît la large

gamme de questions que soulève la réduction de la demande, de la prévention du premier usage à la réduction des effets négatifs de l'abus des drogues.

La Déclaration constitue une mesure importante qui va dans la bonne voie, mais nous ne devons pas en rester là. L'étape suivante devra être l'évaluation des résultats de nos efforts en vue d'identifier les progrès accomplis et les échecs essuyés. La discussion de nos stratégies ne doit pas nous faire tomber dans le piège des différends idéologiques du passé. Fondons nos discussions sur des faits et sur l'expérience concrète acquise au cours des années.

Nous sommes fermement convaincus que le seul moyen de s'attaquer efficacement au problème de la drogue est d'élaborer une approche intégrée et équilibrée portant sur la réduction à la fois de la demande et de l'offre, vu que la production et la consommation sont les deux faces de la même médaille.

Pour combattre les cultures illicites et la production de drogues, nous disposons de plusieurs instruments : les activités de substitution et les mesures de répression, qui doivent se faire au cas par cas. Nous nous félicitons donc du Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et l'élaboration de programmes et de projets axés sur les activités de substitution. Ce Plan d'action énonce les principes dont doivent s'inspirer les programmes de substitution. Nous exhortons tous les pays et organisations à appliquer ces principes du mieux qu'ils peuvent.

De par sa nature, le trafic de drogues ne respecte pas les frontières nationales. Il requiert donc une action concertée à tous les niveaux. S'agissant de mesures au sein et de la part de l'Union européenne, je voudrais faire allusion au discours de la présidence de l'Union européenne. Une région fort importante pour nous est celle des Caraïbes, une zone importante de transit où sont situées des régions du Royaume des Pays-Bas : les Antilles néerlandaises et Aruba. Nous continuerons d'appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action de la Barbade, qui constitue un cadre excellent — et le seul — pour une action régionale coordonnée. En outre, le Royaume des Pays-Bas a récemment pris l'initiative d'explorer les possibilités de conclure un accord officiel entre les pays de la région en vue de renforcer la coopération maritime.

Le problème du blanchiment de l'argent, lié à la production et au trafic des drogues, ne cesse de se développer. Cette session extraordinaire va adopter une résolution établissant les principes à suivre pour s'y attaquer. À une étape

ultérieure, nous devons nous mettre d'accord sur une série globale de mesures pour les mettre en oeuvre. Le Royaume des Pays-Bas, qui joue un rôle actif au sein du Groupe d'action financière internationale et de son bureau des Caraïbes, sera heureux de contribuer à de telles mesures.

Je voudrais évoquer l'expérience acquise aux Pays-Bas en matière de réduction de la demande. Notre objectif premier est de protéger la santé et le bien-être de la société et de réduire les problèmes et risques liés à l'abus des drogues. Ainsi, nous pensons que les consommateurs de drogues ne doivent pas être assimilés à des délinquants en raison de leurs habitudes mais doivent au contraire recevoir l'aide dont ils ont besoin. Cette approche a donné des résultats positifs.

Premièrement, notre approche empêche les consommateurs de drogues de tomber dans la clandestinité, qui les rend inaccessibles. Nous avons identifié les divers groupes d'usagers et connaissons leurs habitudes. Cela nous a permis d'élaborer des mesures bien ciblées et plus efficaces. Hors de la clandestinité, l'usage des drogues est moins attirant, l'exemple le plus clair étant l'usage des opiacés. Aujourd'hui, pour les jeunes aux Pays-Bas, l'héroïne est pour les perdants et très peu seraient tentés d'en prendre.

Deuxièmement, grâce à des soins de grande qualité et à une réduction des risques, grâce notamment à la méthadone et aux programmes d'échange de seringues, les taux de morbidité et de mortalité chez les consommateurs de drogues sont relativement bas. Ces mesures sont importantes pour la société en général vu qu'elles réduisent la propagation des maladies infectieuses telles que la tuberculose, le syndrome d'immunodéficience acquis et l'hépatite.

L'on peut se demander si nos programmes ne conduisent pas à une augmentation de l'abus des drogues. Au vu de notre expérience, tel n'est pas le cas. Les programmes d'échange de seringues, loin d'avoir entraîné une consommation accrue de drogues par voie intraveineuse, ont réduit le nombre de personnes partageant des seringues. Le résultat est qu'aux Pays-Bas, peu de toxicomanes souffrent du sida.

Chaque pays doit savoir qu'il ne peut pas imposer son système à d'autres pays comme si c'était le seul approprié. En effet, cela méconnaîtrait les spécificités du problème de la drogue dans les divers pays. Dans le cadre des discussions aux plans régional et international, nous devons trouver la meilleure approche pour nos peuples, sur la base d'arguments solides et de données d'expérience. Aux Pays-Bas, nous pensons être sur la bonne voie et sommes encouragés par les résultats et les chiffres. Nous avons une grande

expérience des programmes de réduction de la demande et souhaitons contribuer au renforcement des principes directeurs de la réduction de la demande de drogues et à leur mise en oeuvre.

La question de savoir si le monde pourra un jour être complètement débarrassé des drogues reste ouverte. Le contrôle des drogues et la lutte contre les problèmes liés à la drogue semblent un objectif plus accessible. Comme nous le savons tous, la réalisation de cet objectif nécessitera toutes les ressources politiques et financières que nous pourrions mobiliser. Le Royaume des Pays-Bas est prêt à jouer son rôle et souhaite vivement travailler avec tous les autres États Membres.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Michael Nali, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce et de l'industrie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Nali (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance, en votre qualité de Président de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour l'occasion qui nous est donnée de faire entendre la voix de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la question des stupéfiants et de l'abus des drogues.

Il s'agit ici d'une manifestation véritablement historique. Non seulement nous célébrons le dixième anniversaire de l'élaboration de la Convention de 1988, à laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée a activement participé mais, pour la première fois, tous les États Membres sont réunis pour consolider leurs efforts au moyen d'une Déclaration politique visant à combattre l'abus des drogues.

Le XXe siècle a vu la communauté internationale s'attaquer à ce grave problème. Aujourd'hui, en cette fin de siècle et à l'aube du nouveau millénaire, nous nous engageons à réunir le seul élément qui nous a souvent fait défaut : la volonté politique indispensable pour nous unir et résoudre le problème de ce fléau de l'humanité moderne.

Au niveau mondial, nous sommes tous conscients de l'ampleur de l'abus des drogues, qui s'est propagé à tous les coins du globe. Des groupes terroristes et des criminels organisés profitent des faiblesses humaines pour agir au détriment de la grande majorité de la race humaine.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est heureuse de pouvoir assumer ses responsabilités face à ces défis et réaffirme l'importance de la Déclaration politique et de la Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues qui seront des instruments précieux dans les efforts qu'a entrepris notre gouvernement pour faire face à l'abus des drogues.

M. Campbell (Irlande), Vice-Président, assume la présidence.

La position géographique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée porterait à penser que le commerce illicite des drogues ne peut exister parmi ses 4 millions d'habitants. Or, les drogues étrangères et locales se propagent dans le pays à un rythme alarmant. Notre pays, qui est le plus vaste État-nation insulaire du Pacifique Sud, dispose d'un grand potentiel non seulement de ressources naturelles mais également et surtout d'une richesse éminemment précieuse : sa population. C'est là où précisément les drogues illégales font le plus de dégâts. Nous avons non seulement des personnes qui se droguent illégalement mais aussi un nombre croissant d'exportateurs et d'importateurs illégaux de drogues, notamment de marijuana et de cannabis. Nous avons vu quels sont le chaos et la destruction que cause la drogue, surtout les jeunes.

Nous sommes tout à fait conscients de l'impact des drogues sur l'économie de notre pays. Notre lutte contre les stupéfiants signifie que l'argent si vital au développement de notre pays est consacré à la lutte contre ce fléau. Mais nous sommes déterminés à éliminer ces pertes ainsi que l'abus des drogues.

Notre gouvernement a déjà créé un Service spécial de lutte contre les stupéfiants pour coordonner tous les aspects de la lutte contre l'abus des drogues. Il a présenté au Parlement un nouveau projet de loi révisé, élaboré avec l'aide des experts des Nations Unies, pour mettre ces substances sous contrôle national et international. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est signataire de la Convention de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1971. Une fois la nouvelle loi sur le contrôle des substances adoptée, nous envisageons de nous associer aux États qui ont ratifié la Convention de 1988.

Ma délégation se félicite du fait que cette session extraordinaire examine en priorité la question sur le blanchiment de l'argent, qui constitue une menace dans le Pacifique Sud. Notre nouvelle législation contient des dispositions pour faire face à ce phénomène et prévoit des

mesures de promotion de l'entraide judiciaire en matière pénale.

Nombre de méthodes classiques de réduction de l'offre de drogues ont échoué dans beaucoup de pays, comme dans le nôtre. Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à réduire l'offre. Au contraire, le projet de loi déposé devant le Parlement renforcera les institutions chargées de l'application des lois en introduisant des mesures telles que les livraisons surveillées. Mais nous nous réjouissons de ce que l'on envisage de promouvoir des projets de développement économique de substitution, méthode éprouvée de réduction de l'offre.

La menace des drogues se répand rapidement, en raison non seulement des faiblesses humaines mais aussi du fait qu'elle est encouragée par les terroristes et les criminels organisés. Cela étant, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que nous avons affaire à des forces si puissantes qu'aucun pays ne peut espérer faire face seul au problème.

Nous avons donc besoin d'une assistance internationale accrue. Nous appuyons fermement l'appel lancé aux institutions financières pour qu'elles nouent un partenariat actif avec les États Membres et en particulier avec les pays confrontés à de graves contraintes financières en vue de leur permettre de disposer de ressources suffisantes pour lutter contre l'abus des drogues. Il serait bon que ceux qui souhaitent investir dans des pays en développement aident les gouvernements à mettre fin au plus grand obstacle aux investissements économiques : les stupéfiants illicites et leur abus.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée aspire à un rôle majeur dans la région de l'Océanie. Nous avons lancé un important programme de sensibilisation dans notre pays en vue, en particulier, d'empêcher les jeunes de tomber dans les problèmes liés à l'abus des drogues.

Nous avons créé un centre de formation dynamique et nous avons organisé des stages de formation de base en matière d'abus des drogues, de conseils, de traitement, de réadaptation et de sensibilisation des communautés aux problèmes des drogues. Ce programme sera élargi dans le cadre du renforcement de la coopération régionale.

Les délais fixés et les stratégies énoncées par la session extraordinaire ne seront pas faciles à réaliser. Toutefois, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'engage à coopérer pleinement avec la communauté internationale. Je tiens à assurer l'Assemblée qu'aujourd'hui et demain, mon gouvernement traduira la Déclaration politique en actes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce et de l'industrie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Peter Boyadjiev, Ministre de la santé de la Bulgarie.

M. Boyadjiev (Bulgarie) : Le Gouvernement de la République de Bulgarie se félicite de l'élaboration des documents que la fructueuse vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies adopte aujourd'hui sur un large éventail de problèmes de la lutte de toute la communauté internationale contre l'abus des substances narcotiques. Nous sommes persuadés que les objectifs essentiels de la guerre contre cette menace et ce défi pour l'humanité seront atteints parce que les pays respectent les décisions et les règles qu'ils ont adoptées eux-mêmes.

La stratégie nationale de la Bulgarie en la matière fait partie de la politique de la communauté mondiale; elle est basée sur l'application d'une approche systématique à ce phénomène complexe tout en attaquant le problème, au niveau national, sous tous ses aspects, de la production et du trafic jusqu'à l'usage et au blanchiment de l'argent. La spécificité bulgare impose d'accorder la priorité aux mesures répressives dirigées contre la principale menace — le trafic international illicite des drogues et le détournement d'une partie de ce trafic vers le marché intérieur.

Cette priorité reflète la situation géopolitique du pays, qui se trouve sur un important itinéraire de transit, et notre souci d'efficacité maximale dans la lutte contre la drogue. Ce n'est pas par hasard que, d'année en année, les douanes bulgares saisissent de grosses quantités de drogues et de précurseurs. L'action énergique et la vigilance des forces de l'ordre au cours des derniers mois ont abouti à la liquidation en Bulgarie de petits laboratoires et d'une fabrique illégale d'amphétamine alors qu'ils commençaient tout juste leurs activités criminelles.

Des efforts sont déployés au niveau national pour réduire la demande au moyen d'une vaste campagne d'information du public et d'une attitude intransigeante à l'égard des stupéfiants et des activités illégales connexes. En même temps, un réseau de traitement médical spécialisé et de réhabilitation des toxicomanes est mis en place dans le pays. Pour des raisons humanitaires, nous tentons d'élargir les programmes qui permettent de limiter les risques, de réduire les dommages et de contrôler l'accès aux drogues lorsque leur usage ne peut être empêché.

En matière de lutte contre la drogue, l'année en cours a été particulièrement fructueuse pour l'Organisation mondiale aussi bien que pour la Bulgarie.

Une loi nationale sur les stupéfiants comportant plusieurs aspects, a été élaborée conformément aux normes internationales et elle n'attend que les dernières décisions de cette plus haute instance avant son adoption définitive. Une nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de l'argent a été élaborée et les moyens institutionnels nécessaires à l'application de ce texte fort complexe ont été élargis. Des préparatifs ont été entamés pour la promulgation d'une législation moderne contre la corruption.

La nouvelle stratégie nationale pour la lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants est orientée délibérément vers le renforcement des institutions nationales et de leurs ressources et vers une large coopération internationale réglementée dans ce domaine. La Bulgarie participe le plus activement possible à la création de mécanismes de coopération sous-régionale dans la lutte contre les problèmes auxquels elle est confrontée sur la route des Balkans.

Nous sommes conscients que les objectifs de la stratégie nationale bulgare ne peuvent être réalisés que dans un contexte marqué par une action de grande envergure et une concertation et une coordination efficaces entre l'État, le secteur privé des affaires, les organisations civiles, les communes, les universités, les écoles, les familles et les individus. Voilà pourquoi 17 institutions sont représentées au Conseil national pour la lutte contre l'abus des stupéfiants et le trafic illicite de la drogue, qui assiste le Conseil des ministres.

Le temps qui s'est écoulé depuis la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux stupéfiants a convaincu la communauté mondiale qu'elle est en état de gagner le combat et d'endiguer l'aggravation des problèmes liés à la drogue. La criminalité organisée ne connaît pas de frontières nationales ni de normes morales; soyons aptes à lui démontrer que la lutte contre elle peut également être organisée, décisive et sans compromis.

Nous voudrions croire que la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies marque un tournant, la communauté internationale ayant décidé de substituer à une stratégie de batailles isolées un plan visant à triompher dans la guerre elle-même.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé de la Bulgarie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wong Kan Seng, Ministre de l'intérieur de Singapour.

M. Wong (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous nous trouvons au seuil d'un nouveau millénaire, nous rencontrons un vieil adversaire. Il y a plus de 30 ans, les Nations Unies ont appelé l'attention sur la menace posée par la drogue et les conséquences effrayantes qu'elle pourrait avoir si elle n'était pas dissipée. Trois décennies plus tard, trois Conventions différentes ont été adoptées. Toutefois, avec l'avènement des transactions sans argent et des communications modernes, l'usage et le trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes ont augmenté considérablement. La menace des drogues demeure une des principales préoccupations mondiales de notre époque.

Aucun pays, développé ou en développement, n'échappe à ce fléau. La lutte contre le problème des drogues au plan mondial est une responsabilité commune et partagée qui exige l'engagement de tous les États. Notre tâche ne sera pas facile. Mais c'est une bataille que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre. À la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous devons nous engager en faveur des efforts internationaux pour lutter contre le problème mondial des drogues. Nous devons avoir la volonté politique collective de prendre des mesures radicales et nous débarrasser de cette menace.

Par le biais du système des Nations Unies, nous devons mettre au point des stratégies internationales orientées vers l'action pour contrôler les précurseurs chimiques utilisés pour la fabrication illicite de drogues. Des mesures doivent être prises pour éliminer ou considérablement réduire les cultures illicites et promouvoir des programmes de développement de substitution. Toutefois, l'éradication de la fourniture de drogues ne suffira pas à régler le problème mondial des drogues. Il nous faut réduire la demande de drogues. Cela ne peut se faire que par la mise en oeuvre de mesures qui placent l'accent sur la dissuasion et la réadaptation ainsi que par des programmes d'éducation préventive.

Les gouvernements ne peuvent pas seuls s'attaquer efficacement au problème des drogues. La communauté a un rôle essentiel à jouer dans la guerre contre les drogues. Le problème des drogues a une incidence directe sur les familles et les communautés. Il sape les fondements politiques, sociaux, économiques et culturels de chaque société. En conséquence, les effets dévastateurs et les problèmes sociaux qui découlent de l'abus des drogues ne doivent pas être négligés. Ici, le Programme des Nations Unies pour le

contrôle international des drogues peut jouer un rôle consultatif important. Le PNUCID a la capacité de s'adapter aux circonstances locales et il dispose d'une grande variété de méthodes et de pratiques optimales qui ont été mises au point grâce à des projets pilotes réalisés dans le monde entier.

Les Nations Unies ont également créé une Commission des stupéfiants et un Organe international de contrôle des stupéfiants. Il est temps de renforcer leurs rôles en améliorant la coopération entre les autorités judiciaires et les forces de l'ordre de nos pays. Par des contacts plus étroits, nous pourrions faciliter l'échange d'informations menant à l'identification, au gel, à la saisie et à la confiscation des bénéfices du crime. Le PNUCID peut également jouer un rôle pour encourager une plus grande coopération sous-régionale et régionale. Les organisations criminelles profitent pleinement des frontières qui séparent les différents systèmes juridiques et judiciaires des réalités socioéconomiques. Par une coopération internationale et régionale plus étroite, nous pourrions empêcher ces groupes d'exploiter nos systèmes juridiques et judiciaires. À cet égard, Singapour appuie la déclaration conjointe des pays signataires du mémorandum d'accord de 1993 sur le contrôle des drogues.

Le blanchiment de l'argent est une autre conséquence du problème des drogues. L'essor de moyens de communications et le progrès des infrastructures financières dans le monde entier fournissent aux trafiquants de drogues des moyens de légitimer les revenus du commerce de la drogue. En tant que membre du Groupe d'action financière internationale (GAFI), Singapour a oeuvré avec d'autres pays pour lutter contre le blanchiment de l'argent au niveau international. Nous avons également mis en place une législation pour lutter contre ce problème et avons décidé de promouvoir la coopération judiciaire sur les questions liées aux drogues. Nous sommes déterminés à travailler en étroite collaboration avec les autres États Membres et avec le GAFI pour empêcher les trafiquants de drogues de profiter de leurs activités illégales.

Singapour est fermement engagé dans la lutte contre les drogues. Nous prenons le problème des drogues très au sérieux car notre situation géographique nous fait courir le risque constant d'être utilisé comme point de transbordement pour le trafic des drogues. Nous sommes parvenus à endiguer le problème grâce à une législation antidrogue très stricte et à une répression efficace de l'abus des drogues. Nos lois dissuasives sont bien connues. Les délinquants en matière de drogues sont traités avec la même sévérité, qu'ils soient Singapouriens ou étrangers. En même temps, nous avons entrepris de rigoureux efforts de répression pour

limiter l'approvisionnement en drogues à Singapour. Nous avons apporté notre assistance et notre coopération aux institutions chargées de la répression des drogues et nous continuerons à le faire dans le cadre de notre contribution aux efforts internationaux de contrôle des drogues.

Singapour a également mis en place un programme efficace d'éducation préventive. À cet égard, un étroit partenariat entre le Gouvernement singapourien, nos organisations communautaires et non gouvernementales et les groupes autonomes nous a permis de créer un véritable consensus national pour parvenir à une tolérance zéro pour l'abus des drogues. En apprenant les unes des autres, les différentes organisations ont élaboré des programmes de prévention mieux structurés et ont organisé davantage d'activités de prévention. Bien que les résultats ne soient attendus qu'à long terme, ces efforts ont déjà donné des résultats encourageants.

Par exemple, malgré une répression vigoureuse, notre police et nos institutions de maintien de l'ordre font de moins en moins d'arrestations. En 1994, près de 6 160 personnes ont été arrêtées. En 1997, nous constaté une chute de 22 %, avec 4 750 personnes arrêtées. On recense également moins de rechutes : 66 % en 1997, contre à 81 % en 1994. Il y a eu une baisse du nombre de nouveaux toxicomanes arrêtés en 1997 : 1 130, contre à 1 420 en 1996. La situation des drogues à Singapour est très bien contrôlée.

Le succès remporté par la communauté mondiale dans la lutte contre le problème des drogues dépend de notre engagement collectif soutenu. Les différents gouvernements doivent rester sur la bonne voie si nous voulons que l'action internationale obtienne des résultats positifs et durables. La situation de la lutte contre les drogues ne cesse d'évoluer. Il y aura toujours de nouveaux défis à relever, que ce soit dans les changements des modes de fabrication, du trafic ou de l'abus des drogues.

L'ONU et ses institutions ont donc un rôle fondamental à jouer dans les efforts internationaux de lutte contre le problème des drogues. Le système des traités internationaux et les normes internationales consacrées dans les résolutions de l'Assemblée générale et les travaux de la Commission des stupéfiants représentent une base irremplaçable et un point de référence dans les efforts visant à surmonter le problème mondial des drogues.

Nous avons ici à New York une occasion unique pour faire le point des efforts individuels et collectifs que nous déployons pour lutter contre le problème mondial des drogues. Ne gâchons pas cette occasion en simple rhétori-

que. Prenons plutôt un engagement ferme quant à ce que nous pouvons faire, en tant que communauté internationale, pour régler ce problème commun.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de Singapour de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nicolae Tabacaru, Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova.

M. Tabacaru (République de Moldova) (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a pas de doute que la production, la vente et la consommation des drogues ont effet dévastateur aussi bien sur l'ensemble de la société que sur les individus. Il est tout aussi clair que la drogue est devenue un problème grave pour la plupart des pays du monde. Du fait de cette dimension transnationale du problème, la lutte contre la drogue ne peut, cela est aujourd'hui admis, être efficace que grâce à une étroite coopération de tous les États.

Depuis des années, les Nations Unies ont joué le rôle de coordonnateur principal des efforts internationaux de lutte contre ce phénomène dangereux à l'échelle mondial et, bien que nous soyons loin du jour où la question des drogues pourra être biffée de l'ordre du jour de l'Organisation, force est de reconnaître que celle-ci a grandement contribué à l'obtention de certains succès dans divers pays et régions.

En même temps, nous estimons que les suggestions qui seront faites ainsi que les décisions qui seront prises par les États Membres à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale contribueront de manière décisive à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies contre la drogue.

La République de Moldova appuie sans réserve la Déclaration politique sur les principes directeurs de réduction de la demande de drogues, que nous considérons comme l'une des initiatives les plus importantes dans la lutte contre l'abus des drogues.

À cet égard, je voudrais exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour les efforts qu'ils ont déployés dans la préparation de la présente session extraordinaire. La République de Moldova apprécie vivement les activités de ces deux organes, qui ont suscité et encouragé la mise en oeuvre d'un certain nombre de décisions concernant la lut-

te contre la production, le trafic et la vente illicites de drogues.

Comme d'autres pays nouvellement indépendants qui sont confrontés au problème des drogues, nous nous intéressons beaucoup à la mise en place d'une coopération supplémentaire avec le PNUCID. L'absence de structures institutionnelles spécialisées, ainsi que de ressources financières suffisantes, crée de graves difficultés pour les États nouvellement indépendants lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de traitement et de réadaptation. Cette situation exige le lancement de plusieurs projets d'assistance dans les domaines en question par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies. Nous espérons donc que les structures internationales pertinentes tiendront compte des problèmes particuliers de ce groupe de pays lorsqu'elles planifieront leurs futures activités dans la région.

Bien que les problèmes de la drogue dans notre pays soient moins importants que ceux d'autres pays de la région, ils sont dus essentiellement à la situation géographique de la Moldova sur la «route des Balkans», route de transit illicite des drogues.

On sait bien que ce phénomène négatif prospère en raison de certaines conditions, notamment les zones en conflit créées par des mouvements séparatistes. Malheureusement, la République de Moldova ne fait pas exception à cet égard et je voudrais évoquer l'existence d'une République autoproclamée dans la partie orientale de mon pays qui échappe à l'autorité constitutionnelle de la République de Moldova, ce qui crée des conditions propices aux activités illégales. Ces activités compromettent non seulement la souveraineté et l'intégrité du pays mais créent aussi des conditions favorables au trafic des drogues et des armes et au blanchiment de l'argent.

Le potentiel déstabilisateur de cette situation particulière compromet la sécurité régionale et crée des problèmes pour d'autres pays. C'est pour cette raison que nous estimons que seule une action commune des pays de la région, en coopération avec les structures compétentes des Nations Unies, peut empêcher une transformation de la région en un centre de trafic des drogues et des armes. Nous estimons, par conséquent, que le règlement de la situation dans la partie orientale de notre pays aurait un effet positif dans la région.

Mon pays déploie des efforts considérables pour combattre la production, le trafic et la vente de drogues. Nous avons adopté une série de lois portant sur le contrôle des drogues ces dernières années. L'adhésion de mon pays aux conventions des Nations Unies sur ce problème a donné un nouvel élan en vue de l'amélioration du cadre juridique dans ce domaine.

En plus des mesures prises au niveau national, la République de Moldova a développé un cadre de coopération bilatérale. Nous avons signé des accords intergouvernementaux avec les pays de notre région. Sur la base des décisions adoptées à la présente session, la République de Moldova agira avec fermeté en vue de lutter contre le phénomène des drogues dans toutes ses manifestations.

Pour terminer, je voudrais exprimer le voeu qu'une coopération étroite entre les nations constituera un pas important dans la consolidation de la lutte contre la production, le trafic et la vente illicites de stupéfiants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République de Moldova de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luc Frieden, Ministre de la justice du Luxembourg.

M. Frieden (Luxembourg) : Le Grand-Duché de Luxembourg attache une importance primordiale au combat contre les drogues. Tant d'hommes et de femmes dans nos sociétés sont devenus victimes de ce fléau, qui au cours des dernières décennies s'est développé à une échelle sans précédent.

Le Gouvernement luxembourgeois estime nécessaire de coordonner dans la plus large mesure possible au niveau international les politiques de lutte contre les drogues, tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande.

Les résolutions que nous sommes appelés à adopter dans cette enceinte représentent un saut qualitatif. En effet, c'est la première fois que des engagements d'une telle envergure, portant sur la réduction à la fois de l'offre et de la demande en matière de lutte contre les stupéfiants, seront pris à l'échelle mondiale.

Le Luxembourg souscrit sans réserve à ces engagements. Dans ce contexte, je voudrais me référer à l'intervention prononcée lundi dernier par M. John Prescott, Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni, qui s'exprimait au nom

de l'Union européenne. Cette déclaration engage bien évidemment mon pays.

Nous saluons en particulier le caractère équilibré et intégré de l'approche choisie, qui tient compte des aspects multiples du problème de la drogue, ainsi que de leur interdépendance. Une telle approche est nécessairement basée sur le principe de la responsabilité partagée. L'éradication des cultures illicites, tout en étant un aspect essentiel de toute stratégie globale de lutte contre la drogue, doit nécessairement inclure l'élaboration de programmes de développement de substitution dans les pays producteurs de stupéfiants.

Le Luxembourg tient toutefois à souligner que l'élaboration et la mise en oeuvre de tels programmes doivent se faire en collaboration avec les populations concernées, dans le respect des principes fondamentaux des droits de l'homme. Ces programmes de développement doivent offrir aux populations concernées des solutions de rechange réelles et durables et ne pas se limiter à l'éradication forcée pure et simple de toute culture de stupéfiants.

Cette action doit être équilibrée par des efforts systématiques de nos gouvernements dans le domaine de la prévention. Nous souhaitons notamment que l'éducation aux dangers des drogues devienne une obligation pour les États dans le cadre des programmes scolaires. Par ailleurs, les victimes de la drogue doivent recevoir les traitements appropriés.

L'efficacité de la lutte contre la drogue dépend largement de la qualité de la coopération internationale. Une harmonisation des législations antidrogue s'impose tant au niveau mondial qu'au niveau de chaque région. L'ONU, tout comme l'Union européenne, devront y contribuer. Nos lois et nos autorités judiciaires doivent continuer à incriminer le trafic illicite de toutes sortes de stupéfiants, indépendamment de leur catégorie et de leur origine géographique.

Seule une action internationale qui prenne en considération l'ensemble de ces points sera efficace. C'est pourquoi le Gouvernement luxembourgeois participe activement aux efforts de l'ONU et de l'Union européenne en ce sens.

En ce qui concerne les Nations Unies, je voudrais relever que le Luxembourg est l'un des rares pays ayant donné une suite au paragraphe 5 de l'article 5 du dispositif de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes qui recommande de financer l'action d'organismes intergouvernementaux spécialisés dans la lutte contre le trafic illicite de stu-

péfiants par des avoirs confisqués dans des affaires de drogues. Déjà à plusieurs reprises, le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants, établissement public créé au Luxembourg pour recevoir ces fonds confisqués dans des affaires de stupéfiants ou de blanchiment de capitaux, a soutenu des projets élaborés par différents organismes dont le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. C'est également par le biais de ce Fonds que le Luxembourg a procédé plusieurs fois au partage d'avoirs confisqués entre les pays concernés par des affaires judiciaires à envergure internationale.

Le Luxembourg apprécie les efforts multiples déployés par le système des Nations Unies pour élaborer des actions de lutte contre les cultures illicites de stupéfiants au niveau mondial. Dans ce cadre, nous nous félicitons particulièrement des activités définies dans le Programme d'action du PNUCID et de l'action de son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi.

Enfin, une question à laquelle le Gouvernement luxembourgeois attache une grande importance est la lutte contre le blanchiment des capitaux. En 1989, le Luxembourg a pris les mesures législatives nécessaires pour prévenir l'utilisation abusive de sa place financière pour blanchir les capitaux issus du trafic de stupéfiants. Peu après, ce dispositif a été complété par la ratification de la Convention de Vienne, ainsi que par l'introduction d'une obligation de déclaration des opérations suspectes aux autorités judiciaires par les professionnels du secteur financier.

Parallèlement aux efforts nationaux, le Luxembourg a participé activement aux travaux dans les différentes enceintes internationales et notamment celles du Groupe d'action financière où mon pays figure parmi les membres fondateurs. Lors de son dernier exercice d'évaluation, le GAFI a d'ailleurs reconnu la conformité du Luxembourg avec les 40 recommandations antiblanchiment du GAFI.

Les résultats des efforts entrepris par le Luxembourg dans ce domaine ont montré qu'une lutte efficace contre le fléau du blanchiment de capitaux provenant du trafic de drogues n'est pas incompatible avec l'existence de secrets professionnels, et plus particulièrement du secret bancaire. En matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, les pouvoirs d'investigation judiciaire l'emportent sur le secret professionnel aussi bien lors d'enquêtes nationales qu'à l'occasion de l'exécution de demandes d'entraide judiciaire étrangères.

Le Gouvernement luxembourgeois continuera à coopérer pleinement avec les Nations Unies et les autres États du

monde pour lutter efficacement contre les drogues et pour venir en aide à ses victimes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la justice du Luxembourg de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdourahmane Sow, Ministre de l'urbanisme et de l'habitat du Sénégal.

M. Sow (Sénégal) : La question de la drogue et des substances psychotropes est devenue une préoccupation internationale de premier ordre, en cette fin de millénaire, d'abord en raison de la place importante que la drogue occupe de nos jours dans les trafics commerciaux et financiers internationaux. Elle l'est également en ce que la drogue constitue une bombe sociale menaçant dangereusement la survie de sociétés et de familles entières, y compris leur frange la plus sensible : la jeunesse. La drogue est un danger enfin dans la mesure où même les moyens modernes de communication, y compris les moyens électroniques, sont utilisés par les trafiquants internationaux pour leurs activités.

Aucun pays n'est épargné; aucune société humaine n'est à l'abri des effets destructeurs de la drogue dont la progression exponentielle du trafic suit les rythmes de la mondialisation. En vérité, au-delà de son impact nocif avéré sur la santé physique, mentale et morale des individus, il faut souligner les connexions multiples et pernicieuses que la drogue a su créer, consolider ou étendre avec la criminalité transnationale organisée, les réseaux occultes de trafic d'armes, les groupes terroristes et les établissements financiers et industriels de blanchiment de l'argent. La production illicite de drogues porte gravement atteinte au développement des cultures vivrières et à la réalisation de la sécurité alimentaire dans les pays pauvres, en même temps qu'elle menace, voire qu'elle compromet l'unité et la sécurité nationales des États et les économies des pays.

L'Afrique tend à occuper une place centrale dans le trafic illicite mondial des drogues. En effet, le rapport de 1997 de l'Organe international de contrôle des drogues révèle que nombre de ports et d'aéroports africains sont devenus d'importants lieux de transit de la cocaïne et de l'héroïne. Par ailleurs, le continent africain reste un gros fournisseur de cannabis et de résine de cannabis sur les marchés illicites africains, européens et nord-américains, malgré les importantes saisies opérées et les actions vigoureuses d'éradication menées, ces dernières années.

Il est donc urgent, au regard de l'évolution dangereuse de la situation, de procéder, dans les meilleurs délais, à une étude exhaustive et approfondie sur l'état de la drogue en Afrique. Cette étude est d'autant plus nécessaire que l'Afrique demeure confrontée à l'insuffisance de moyens logistiques, technologiques et financiers de lutte contre les drogues et qu'elle fait face à des contraintes objectives liées, entre autres, à la perméabilité des frontières entre États et à la dégradation de la situation politique, économique, sociale et sécuritaire dans un certain nombre de ses pays.

La réalité que voilà a amené la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, tenue à Yaoundé, au Cameroun, en 1996, à adopter une déclaration politique et un plan d'action sur la lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues en Afrique.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a également pris en compte dans son action, la question de la drogue, en adoptant en 1993 et 1994, sur proposition du Sénégal, des résolutions pertinentes y relatives. C'est ainsi qu'une cellule de coordination de la lutte contre la drogue a été mise en place, en juin 1996, au sein du Secrétariat exécutif de la CEDEAO dont la réunion au sommet, tenue en juillet 1997, à Abuja, au Nigéria, a adopté une déclaration politique, un plan d'action sous-régional de lutte contre la drogue ainsi que deux conventions de coopération judiciaire dans ce domaine.

La nécessité de renforcer la cohérence interne et externe des différentes stratégies et mesures de lutte contre la drogue aux différents niveaux national, régional, sous-régional et international s'impose, de même que l'intégration des programmes de réduction de la demande de drogues dans les politiques sanitaires et sociales de nos États. Par ailleurs, l'action internationale et nationale contre la drogue ne saurait être le seul fait des gouvernements. Elle requiert l'implication et, la mobilisation permanentes des opinions publiques, des collectivités locales, des organisations non gouvernementales, de la société civile, des acteurs politiques, des médias, du secteur privé, des syndicats et des associations de femmes et de jeunes.

Le Sénégal voudrait réaffirmer, solennellement, sa ferme détermination de contribuer à tous les niveaux à la lutte mondiale contre le fléau de la drogue, ce qu'il a entrepris dès son indépendance en 1960, avec la claire conscience que sa position géostratégique de pays ouvert sur le monde ainsi que ses infrastructures portuaires et aéroportuaires modernes le prédisposaient à devenir une porte d'entrée et un lieu de transit de choix pour les trafiquants. C'est la raison pour laquelle, dès 1963, une loi contre

l'usage et le trafic illicite de cannabis fut adoptée. En 1965, fut créée une Commission nationale des stupéfiants devenue aujourd'hui le Comité interministériel de lutte contre la drogue, doté d'un secrétariat permanent, qui a en charge l'élaboration de la politique du Gouvernement contre la drogue.

Mon pays a aussi ratifié les Conventions des Nations Unies de 1961, 1971 et 1988. Il a également adopté en 1997, un code des drogues, fruit d'une réflexion multidisciplinaire, qui constitue une étape importante dans le processus d'harmonisation et d'adaptation de notre législation nationale antidrogue.

Le Sénégal, avec l'assistance du PNUCID, a élaboré un plan d'action national consensuel de lutte contre l'usage et le trafic illicite de drogue, pour la période 1997-2000, d'un coût estimé à 4,4 millions de dollars. Ce plan qui sera, en partie, financé par des ressources internes, vise notamment le renforcement des capacités nationales et du cadre institutionnel global contre la drogue, l'intensification des actions préventives, la prise en charge des toxicomanes et la réorganisation et le renforcement des services de répression.

Du reste, le volet «prise en charge des toxicomanes», ainsi que les actions d'éducation et de sensibilisation des jeunes occupe une place importante dans notre politique nationale et ce, surtout grâce au travail efficace mené par le Centre de sensibilisation et d'information sur les dangers de la drogue, le centre dénommé «Jacques Chirac» de Thiaroye dans la banlieue dakaroise, financé par des programmes de coopération française ainsi que de nombreuses autres organisations non gouvernementales, avec l'appui des pouvoirs publics et de la coopération internationale.

Le Gouvernement sénégalais exprime sa gratitude à tous les pays amis ainsi qu'aux institutions internationales dont le concours nous a permis d'enregistrer des succès significatifs en matière de lutte contre les drogues. Il importe aujourd'hui plus que par le passé que la communauté internationale agisse en synergie pour l'éradication totale des cultures illicites de plantes servant à la fabrication des drogues dont notre continent souffre beaucoup, ainsi que du trafic illicite de drogues et de substances psychotropes. Elle doit également agir vite pour faire assurer l'application effective des conventions internationales en matière de blanchiment de l'argent et renforcer les mécanismes d'échange d'informations, la coopération et l'entraide judiciaires.

Tel est le message du Sénégal : un message d'espoir que les orientations et décisions qui seront issues de la présente session extraordinaire contribuent à faire avancer notre lutte commune contre la drogue dans le monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la planification urbaine et de l'habitat du Sénégal de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tuariki John Delamere, Ministre des douanes et Ministre associé de la santé de la Nouvelle-Zélande.

M. Delamere (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord vous dire que la Nouvelle-Zélande reconnaît dans la consommation de drogues un problème international. Nous sommes tous conscients de la responsabilité que nous avons de travailler avec les autres pays pour faire face à ce problème.

Nous nous sommes efforcés de trouver une approche globale et équilibrée du problème de la consommation de drogues illicites. Nous cherchons à minimiser les dangers liés à la drogue en commençant par prévenir l'usage de drogues, puis en réduisant les effets nocifs. Notre politique nationale antidrogue met donc l'accent sur la nécessité de faire preuve d'une grande fermeté dans l'application des lois, de diffuser des avertissements crédibles sur la nocivité des drogues et de mettre en place des services de santé efficaces.

Les efforts que nous avons faits pour établir un équilibre judicieux entre le contrôle de l'offre, la réduction de la demande et la gestion des problèmes de drogue nous ont permis de réduire considérablement les aspects nocifs des drogues illicites en Nouvelle-Zélande. Par exemple, nous avons considérablement accru le nombre de toxicomanes traités à la méthadone. Nombre d'entre eux ont ainsi pu non seulement réduire leur consommation de drogues illicites et ne plus partager des seringues, mais aussi stabiliser leur vie de famille et leur vie professionnelle, réduire leur participation à des activités criminelles et, plus généralement, améliorer leur état de santé. Un autre de nos succès est l'introduction il y a maintenant 10 ans d'un programme d'échange de seringues qui nous a permis de limiter la propagation du VIH/sida. En fait, notre taux d'infection par le VIH, qui est de moins de 1 % des drogués par injection, est un des plus bas du monde. Nous commençons seulement maintenant à comprendre l'importance qu'a eue ce programme relativement simple et peu coûteux pour la protection de la santé publique de tous les Néo-Zélandais. Je constate qu'il y a des gens pour s'opposer violemment à la méthadone et aux programmes

d'échange de seringues. En ce qui me concerne, la réponse «Et pourtant ça marche!» est la meilleure qu'on puisse donner à ces critiques, qui, je suppose, préféreraient nous voir emprunter aveuglément la voie de la «guerre contre les drogues», philosophie que beaucoup tendent à considérer comme inopérante en fait.

Quelques mots maintenant concernant deux groupes de la population néo-zélandaise sur lesquels je pense que nous ne nous sommes pas assez penchés. L'un des messages les plus clairs de cette session extraordinaire est le besoin de mieux faire comprendre à notre jeunesse, de manière crédible et efficace, les dangers de l'utilisation de tout type de drogue — y compris l'alcool et les cigarettes.

Certains diront qu'en notre qualité de dirigeants, nous ne pouvons nous permettre de donner à penser que nous apportons notre caution à l'utilisation des drogues, et même, qu'en parlant ouvertement sur les risques relatifs de la consommation de drogues, nous risquons d'éliminer en partie l'opprobre social que suscite l'utilisation des drogues. Mais je ne pense pas que nous puissions nous permettre le luxe de prendre cette position morale intransigeante. Comme nous ne pouvons pas continuer à faire l'autruche. Les jeunes utilisent des drogues illicites, que nous, parents ou politiciens, le voulions ou non. Informer de façon honnête et précise sur les questions relatives à l'utilisation des drogues est l'un des moyens clefs de réduire la nocivité des drogues, en particulier chez les jeunes qui pourraient être tentés d'expérimenter après avoir entendu des on-dit qui en sous-estiment les risques, ou à cause de ce qu'ils ont pu voir sur la drogue dans la presse, qui tend parfois à l'entourer d'un certain prestige.

Si nous voulons avoir une chance de convaincre notre jeunesse des risques que représente l'usage des drogues, nous devons nous attaquer à l'hypocrisie — qui n'échappe pas aux jeunes — de certains adultes, y compris certains politiciens et autres notables, qui abusent ouvertement et en toute légalité de l'alcool, tout en condamnant simultanément les jeunes qui fument de la marijuana. Ce genre d'hypocrisie fait que les jeunes n'écoutent plus, et l'on ne peut pas vraiment le leur reprocher.

Dans de nombreux pays, les populations autochtones sont surreprésentées dans les statistiques nationales sur les problèmes de l'utilisation des drogues. Cela est malheureusement vrai aussi pour les Maoris, peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande, auquel j'appartiens. Je pense que nous devons faire beaucoup plus pour faire comprendre aux populations autochtones comment contrôler les facteurs qui ont une influence sur leur propre santé, comme la drogue.

Elles doivent aussi être encouragées à participer beaucoup plus pleinement à tous les niveaux du secteur de la santé, et les services de santé doivent pouvoir mieux réagir à leurs besoins. Lors de la Conférence «Healing Our Spirits» sur le sujet des peuples autochtones et de l'abus de substances nocives, qui s'est tenue en Nouvelle-Zélande au début de l'année, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, nous avons été réconfortés d'entendre tant de Maoris dire qu'il était temps pour eux d'assumer la responsabilité des efforts de prévention au sein de leur propre peuple plutôt que d'attendre une intervention de l'extérieur pour obtenir un traitement lorsqu'un membre de la communauté avait un problème de drogue. Cette question de savoir comment impliquer les populations autochtones dans les efforts pour combattre le problème mondial de la drogue est une question que j'évoquerai en Nouvelle-Zélande, en soulignant que nous avons vraiment besoin de faire mieux dans ce domaine.

Parlant maintenant en ma qualité de Ministre des douanes de mon pays, je pense que chacun reconnaît la nécessité de resserrer la coopération et la coordination. Or, j'ai le regret de dire que les autorités policières de la Nouvelle-Zélande constatent que, trop souvent, un certain nombre d'autres administrations ne sont pas déterminées à pratiquer ces grands principes. Il est paradoxal qu'au moment où la nécessité d'une coopération et d'une liaison au niveau international n'a jamais été aussi grande, nous voyions des obstacles de plus en plus fréquents se dresser devant ce type d'objectif. Il est vital que toutes les institutions de répression puissent travailler de façon beaucoup plus souple dans l'environnement international. Il est tout aussi important que leurs gouvernements les y encouragent.

Finalement, je voudrais dire que la décision de faire cette Déclaration sur la réduction de la demande est particulièrement significative. Elle montre l'importance que revêt au niveau international l'instauration d'une approche équilibrée en matière de politiques antidrogue, où la réduction de l'offre et la réduction de la demande sont vues comme deux stratégies équivalentes et complémentaires. La Nouvelle-Zélande est impatiente de pouvoir contribuer à la préparation de stratégies pragmatiques de réduction de la demande en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les autres États intéressés.

À la clôture de cette session extraordinaire, quand nous retournerons dans nos pays respectifs, je ne pense pas que nous pourrions nous congratuler et nous dire que nous avons réussi à régler le problème mondial de la drogue. Le défi auquel nous sommes tous confrontés maintenant est de

traduire ces engagements en acte, aussi bien au plan individuel que tous ensemble.

Et je dis moi aussi qu'ensemble, «Nous pouvons y arriver».

Je tiens à vous assurer que la Nouvelle-Zélande assumera sa part de responsabilité pour relever ce défi.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des douanes et Ministre associé de la santé de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nii Okaija Adamafio, Ministre de l'intérieur du Ghana.

M. Adamafio (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : En février 1990, cette Organisation, consciente de la menace croissante que représentaient les drogues, a convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour répondre à cette menace. À cette session, le Secrétaire général d'alors a fait une déclaration d'une importance capitale soulignant le problème de la drogue dans toutes ses dimensions dévastatrices. Je nous rafraîchis la mémoire :

«Nous nous trouvons réunis aujourd'hui pour faire face à la menace que représente l'abus des stupéfiants. Ne sous-estimons pas cette menace. Tragédies personnelles, atteintes graves à la santé, désintégration de la société, effondrement économique, ébranlement des institutions démocratiques, corruption, intimidation, violence et mort, voilà ce qu'elle signifie ...

«À cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, prenons la résolution de faire en sorte que les mots conduisent à l'action et l'action au succès. L'abus des drogues est une bombe à retardement dont le tic-tac résonne au coeur même de notre civilisation. Il nous faut maintenant trouver les moyens de la désamorcer avant qu'elle n'explose et ne nous détruise.» (A/S-17/PV.1, p. 9 et p. 16)

Depuis lors, beaucoup a été accompli et réalisé aux niveaux national, régional et mondial. En 1990, face à la menace que représentait le problème de la drogue au niveau national, et conformément à notre détermination de traiter les aspects internationaux du problème, le Gouvernement ghanéen a promulgué une loi sur le contrôle et la répression des drogues. Il s'agit là de notre loi la plus complète sur les drogues. Elle inclut dans ses dispositions les principes de l'approche multidisciplinaire recommandée par la Confé-

rence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue à Vienne en juin 1987.

Elle a établi l'Organe international de contrôle des stupéfiants, en tant qu'institution gouvernementale centrale de coordination pour toutes les questions liées aux drogues, et a érigé en infraction pénale le blanchiment de l'argent et de tous les bénéfices tirés de la drogue. Depuis lors, nos efforts de répression, ainsi que nos efforts d'éducation et de prévention, ont eu un effet positif sur la société. Toutefois, notre programme de traitement et de réadaptation n'a pas réussi autant que nous l'aurions souhaité, essentiellement à cause du manque d'infrastructures et de ressources financières.

Le Ghana a cherché à assumer ses obligations internationales en forgeant des liens de travail étroits aux niveaux tant bilatéral que multilatéral.

Nous avons également été très actifs et constants dans nos efforts de coopération sous-régionale dans le contexte des protocoles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest concernant l'entraide judiciaire en matière pénale et d'autres questions connexes.

Une étude de tous les rapports de groupes d'experts disponibles montre très clairement que les barons de la drogue et les trafiquants effectuent désormais des ravages plus grands que jamais, que le marché de la drogue continue à s'agrandir, que de larges quantités de drogues sont en circulation et que les gains de la drogue continuent d'être blanchis même dans des secteurs sensibles de l'économie mondiale.

Cette tendance peut devenir un cauchemar si on ne lui fait pas une guerre sans merci. Cela, toutefois, exige non seulement une solide volonté politique, mais aussi des ressources financières, une logistique et des compétences suffisantes dans tous les domaines interdépendants de la guerre contre les drogues.

Nous devons également accorder une attention urgente aux dimensions économiques troublantes de cette menace de la drogue qui contribuent à saper gravement nos efforts. Un nombre croissant de jeunes se trouvent attirés par l'industrie des drogues illicites pour des questions de survie économique.

Le Ghana, comme de nombreux autres pays en développement, a entrepris des réformes économiques pour relancer son économie. L'ajustement structurel, bien que nécessaire, peut avoir dans l'immédiat des conséquences

douloureuses pour les secteurs les plus vulnérables de la société, notamment les pauvres, dans les villes comme dans les campagnes. Les avantages de la croissance économique ne se traduisent pas du jour au lendemain dans les revenus de beaucoup de ces personnes, qui sont par conséquent aisément tentées de se livrer aux cultures illicites, au trafic et au transport de drogues.

Je tiens à assurer l'Assemblée que le Ghana reste engagé dans la lutte contre la drogue. Il est impératif, toutefois, que les nations développées, qui tiennent les rênes de l'économie mondiale, reconnaissent que le moyen le plus efficace de contenir le flux de drogues venant des pays pauvres est d'appuyer nos efforts de développement économique durable.

Ce n'est qu'alors que nos efforts unis pour lutter contre la menace mondiale de la drogue pourront donner des résultats tangibles.

Je voudrais saisir cette occasion d'exprimer publiquement la profonde gratitude et les remerciements du Ghana au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et aux autres donateurs, particulièrement les Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, pour les encouragements et l'appui qu'ils ont apportés à notre programme national de contrôle des drogues.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur du Ghana de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Natheer Rashid, Ministre de l'intérieur de la Jordanie.

M. Rashid (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'abord féliciter le Président de la façon exemplaire dont il mène les débats de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Je voudrais également remercier tous les États, représentants et observateurs de la sensibilité universelle dont ils ont fait preuve en participant à cette session. Notre objectif commun est de tenter de combattre en permanence le plus grand de tous les maux afin de sauver nos sociétés de ses infinis dangers.

Le Royaume hachémite de Jordanie, reconnaissant le danger que représente ce fléau, s'emploie activement à le combattre et a accordé la priorité absolue à cette question. La Jordanie, comme chacun le sait, n'est ni producteur ni

consommateur de ces substances, mais sa situation géographique intermédiaire entre les régions productrices au nord et à l'est et les régions consommatrices au sud et à l'ouest, a accru la responsabilité du Royaume en tant que soupape de sécurité ou ligne de défense dans la lutte contre l'intensification du trafic de drogues. À cela s'ajoute le facteur supplémentaire qu'est la nature de cette contrebande, qui se déroule sur de vastes régions du pays, souvent en terrain accidenté.

Nous faisons de notre mieux et n'épargnons aucun effort pour endiguer ce fléau afin de protéger nos citoyens, d'aider nos voisins et de contribuer à mettre la communauté internationale à l'abri de ses dangers au moyen de programmes de prévention ou de répression des activités de contrebande. Nos mesures à cet égard vont pour l'essentiel dans le sens du rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Dans le domaine de la protection et de la prévention — qui est l'un des aspects les plus importants des sociétés civilisées — une campagne de sensibilisation du public a été lancée dans tous les secteurs de la société. Le Gouvernement jordanien reconnaît et apprécie le rôle joué par les organisations publiques et privées pour sensibiliser les membres de la société et réduire ainsi le problème. Le Ministre de l'éducation a inclus dans les programmes scolaires des matières d'étude sur les dangers des stupéfiants. Des efforts sont également déployés par les Ministères de l'enseignement supérieur, de la culture, de la jeunesse et de l'information, appuyés en cela par des revues et journaux locaux. Toutes ces organisations ont conjugué leurs efforts pour guider et éduquer la jeunesse et l'orienter vers un avenir plus riant, à l'abri des dangers des stupéfiants.

Il y a également une autre dimension au concept de protection, à savoir le traitement des toxicomanes et la réadaptation complète des anciens délinquants condamnés comme revendeurs de drogues. Les Ministères du développement social, de l'intérieur et de la santé ont leurs propres programmes de réadaptation et de traitement de ces personnes afin de leur accorder une meilleure chance de reprendre une vie normale et de se réinsérer dans la société après avoir pris pleinement conscience de l'ampleur de leurs crimes et des dégâts qu'ils se sont infligés à eux-même et aux personnes qui les entourent.

Les valeurs religieuses et spirituelles jouent ici un rôle très important. L'islam, comme toutes les religions monothéistes, est l'un des principaux piliers de tout travail de protection réalisé dans notre pays. Par conséquent, le Mi-

nistère de Waqaf et des affaires islamiques a formé et envoyé des prédicateurs vers les différentes régions du pays pour que les gens prennent conscience des dangers des stupéfiants et des dégâts qu'ils causent, le but étant de les guider vers un avenir sain.

Dans le domaine de la législation, l'un des premiers instruments juridiques adoptés depuis la création de l'Émirat de Transjordanie, une loi promulguée en 1926, contenait déjà des dispositions relatives aux stupéfiants. Cette loi a évolué et a été amendée plusieurs fois avant d'être remplacée par la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes de 1988, qui a donné aux toxicomanes le droit au traitement et leur a épargné des sanctions pour les encourager à admettre leur culpabilité à l'égard de la société. D'autre part, elle a durci les sanctions pour d'autres aspects de la lutte contre les drogues et les substances psychotropes, tels que le trafic illégal et la participation à des gangs internationaux. Les sanctions réservées à ces crimes sont devenues plus sévères dans certains cas, proportionnées à l'incidence accrue de ces crimes en Jordanie.

La loi comporte également des dispositions concernant la saisie de l'argent sale. Un projet de loi relatif au blanchiment de l'argent est actuellement à l'examen.

Tous les organismes gouvernementaux sont impliqués dans la lutte contre les drogues et sont dotés du personnel et de l'équipement nécessaires pour leurs opérations dans les régions désertiques de la Jordanie. Nous avons la certitude, grâce à des relevés aériens, que la Jordanie est exempte de toute culture illicite et notre base de données ne fait mention d'aucune usine de fabrication.

Sur la scène internationale, le Gouvernement jordanien collabore avec les États amis et frères, en fonction de ses capacités et de son potentiel, notamment pour ce qui est de l'échange d'informations avec d'autres pays. Je voudrais ici mettre l'accent sur les bonnes relations que mon pays entretient avec des pays voisins et les accords bilatéraux que nous avons signés avec eux. Nous sommes même allés au-delà du cadre de ces accords, sur le plan pratique, et avons renforcé notre coopération avec les pays voisins en matière de saisies et d'échanges de commentaires et d'informations.

Nous avons toujours été favorables à l'adhésion aux traités internationaux en vue de contenir le problème des drogues. Nous avons signé de nombreux accords à cet égard et y avons adhéré. Nous appuyons le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et sommes disposés à coopérer afin de réaliser les objectifs auxquels nous aspirons tous.

Nous voudrions insister sur le fait que le Royaume hachémite de Jordanie consacre annuellement une part considérable de son budget à la lutte contre les drogues afin de progresser régulièrement vers l'élimination de ce problème. Les forces de l'ordre jordaniennes sont parvenues à réduire cette dangereuse activité de plus de 20 %. Nous lançons un appel à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elles tiennent compte de ces réalisations et pour qu'elles nous donnent les moyens de renforcer et de moderniser notre potentiel et notre équipement afin de resserrer notre contrôle à l'égard des trafiquants et des agents de la contrebande, qui possèdent des moyens de communication extrêmement perfectionnés et sont quelques fois dotés de moyens plus efficaces que nous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Jordanie de sa déclaration.

Je donne la parole à M. Poseci Waqalevu Bune, Chef de la délégation des Fidji.

M. Bune (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Dans toute guerre, bataille ou lutte, face à l'ennemi, il faut régulièrement réexaminer les stratégies, les tactiques et les choix afin de déterminer si le chemin suivi mène à la victoire ou au contraire à la déroute. Ma délégation estime par conséquent que la présente session extraordinaire est des plus opportunes et offre à la communauté des nations une occasion unique de procéder à une telle évaluation. Nous nous félicitons d'y participer.

La lutte contre la production et le trafic stupéfiants a rallié la communauté internationale il y a environ 10 ans, à l'occasion de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et de ses précurseurs, qui a fait suite à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

Les Fidji sont parties à ces Conventions et soutient sans réserve les efforts réalisés aux plans international, régional et national pour parvenir à un monde sans drogues.

Ma délégation a été attristée d'apprendre récemment que la production illicite du pavot à opium a plus que triplé depuis 1985; que la production illicite de coca a doublé entre 1985 et 1994; et que l'abus des substances psychotropes continue de se propager. Ces données, quoique alarmantes, devraient nous inciter à redoubler d'efforts en vue d'inverser la tendance.

Sur les plans international et régional, nous devons aider les gouvernements à mettre pleinement en oeuvre les dispositions des traités relatifs au contrôle des drogues et intensifier la coopération afin de poursuivre la lutte. Nous devons aussi revoir les stratégies, les tactiques et les mesures que nous avons élaborées pour relever le défi.

Au niveau des pays, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues doit travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, sur leur demande ou de sa propre initiative, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux en vue de débarrasser le pays des drogues. Lorsque tous les pays en seront débarrassés, le monde le sera aussi. Cette collaboration peut revêtir des formes diverses et porter notamment sur la législation, l'éducation, les campagnes dans les médias et la formation afin de doter chaque pays des instruments et des compétences nécessaires pour gagner la bataille.

Les petits États en développement se heurtent à un problème sérieux dans leur lutte contre les drogues illicites : il s'agit du financement. Les maigres ressources financières d'États tels que les Fidji doivent être consacrées à la promotion du développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté. Nous avons besoin d'un maximum d'aide publique au développement, laquelle devrait représenter 0,7 % du produit national brut — qui est l'objectif fixé au niveau international — pour nous aider dans la guerre que nous menons contre les drogues illicites. Le commerce des drogues est devenu un commerce illégal qui crée du travail noir. Les petits États en développement ne pourront s'attaquer au problème que si les ressources disponibles pour promouvoir le développement économique et le développement du secteur commercial et industriel augmentent.

En réalité, si les gens tombent dans les filets du commerce illégal des drogues, c'est parce qu'il s'agit d'un commerce lucratif en comparaison avec la valeur monétaire des cultures destinées à l'exportation et encouragées par le Gouvernement. Le Gouvernement devra donc, pour inverser la situation, créer un environnement dans lequel le développement économique national et notamment l'expansion des secteurs commercial et industriel, soient suffisants pour contrebalancer et éliminer le commerce des drogues. Nous devons offrir aux populations des alternatives commerciales légitimes et des emplois rémunérateurs.

Le cannabis — ou la marijuana — est au coeur du problème des drogues illicites aux Fidji et est devenu l'une des principales causes des problèmes sociaux qui sévissent

depuis 10 ans. Notre climat tropical permet la culture du cannabis dans tout le pays. Alors qu'au début, son emploi était localisé, les villes sont devenues des marchés lucratifs pour le commerce des drogues illicites. En revanche, peu de données confirment l'existence de drogues dures aux Fidji.

Dans le cadre de l'élimination de la culture illicite de la marijuana, les forces de police fidjiennes ont activement participé à l'éradication des cultures, aux saisies et à l'arrestation des délinquants. Selon les informations disponibles, un important trafic de marijuana des zones rurales vers les villes est assuré par des trafiquants de drogues qui emploient des navires commerciaux, des navires de pêche ou des moyens de transport en commun pour écouler les drogues sur le marché.

Nous sommes préoccupés par le fait que depuis 1990, plus de 50 % des délinquants de la drogue aux Fidji appartiennent au groupe de 17 à 25 ans.

Nos forces de police ont participé à des programmes d'éducation menés conjointement par le Ministère de l'éducation dans des écoles, des villages, des communautés religieuses et autres groupes civiques, afin de sensibiliser le public aux dangers de la toxicomanie. Nous avons ciblé les programmes de prévention et d'éducation sur les jeunes car, comme je l'ai déjà dit, ces derniers représentaient en 1997 plus de la moitié de nos délinquants de la drogue.

Notre gouvernement a reconnu qu'une approche holistique s'impose pour combattre le fléau de la drogue. À cette fin, il a soumis au Parlement un projet de loi relatif à la création d'un Conseil consultatif sur l'abus des drogues, qui sera chargé d'élaborer un programme global et opérationnel de prévention de l'abus des drogues, d'éducation et de recherche aux Fidji. Le Conseil a pour mission d'encourager, de promouvoir, de parrainer et de coordonner la recherche sur la consommation d'alcool et de substances toxiques, qui sont considérées comme comprenant l'alcool; les drogues psychotropes, les produits pharmaceutiques ou les substances illicites; des substances volatiles telles que le pétrole et certains fluorocarbones; les stéroïdes anaboliques, ainsi que les problèmes connexes, sans parler du rôle d'éducation, de diffusion et de collation d'informations et de contrôle qui revient au Conseil.

Mon gouvernement n'ignore pas non plus que pour réussir dans la lutte mondiale contre les drogues illicites, il faut disposer d'une législation qui facilite l'extradition des fugitifs, de moyens d'entraide judiciaire et de procédures de transfert. Je suis heureux d'annoncer que les Fidji ont adopté une loi relative à l'entraide judiciaire en matière

pénale et une loi relative à la saisie des bénéficiaires tirés d'activités criminelles, qui viennent compléter notre loi relative à l'extradition.

Enfin, ma délégation appuie pleinement l'adoption des trois projets de résolution — la Déclaration politique, la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, et les Mesures propres à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial des drogues.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation des Fidji de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jacques Louis Boisson, Chef de la délégation monégasque.

M. Boisson (Monaco) : Les autorités monégasques partagent très largement le sentiment que seule une coopération internationale accrue, fondée sur une volonté politique inébranlable, peut enrayer la menace que représente le commerce international de la drogue et toutes les activités criminelles qui lui sont associées.

Les États ont aujourd'hui à leur disposition les instruments juridiques et les institutions nécessaires pour combattre ce fléau. Il nous appartient de conjuguer nos efforts et de partager nos expériences afin d'offrir, notamment aux jeunes générations, une société exempte de drogues.

La Principauté de Monaco a ratifié l'ensemble des textes internationaux relatifs aux drogues. Elle a modifié à plusieurs reprises sa loi sur les stupéfiants afin de l'adapter à ces instruments. Depuis 1985 existe une incrimination de blanchiment de l'argent de la drogue, infraction dont le champ d'application a été étendu et diversifié conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies de 1988. En 1993, une incrimination générale de blanchiment de biens et capitaux d'origine illicite a également été introduite dans notre code pénal. Ces dispositions visent le produit d'infractions graves commises dans le cadre d'une organisation criminelle et, notamment, l'extorsion de fonds, l'enlèvement et la séquestration de personnes, le proxénétisme et le trafic d'armes.

Le dispositif législatif en matière de blanchiment d'argent a été complété afin de donner effet aux 40 recommandations du Groupe d'action financière créé en 1989 par les sept pays les plus industrialisés. Les organismes financiers ont l'obligation de participer à la lutte contre le blanchiment d'argent provenant du trafic des stupéfiants ou de

l'activité d'organisations criminelles. Un service d'information et de contrôle sur les circuits financiers a été institué. Il veille, dans le cadre des accords bilatéraux passés avec la France, au respect de ces dispositions. L'exiguïté du territoire monégasque facilite, bien entendu, grandement l'application de ces recommandations et un contrôle efficace de leur mise en oeuvre.

En sa qualité de membre de l'Organisation internationale de police criminelle, dont elle est l'un des fondateurs, la Principauté de Monaco contribue à l'action des forces de police dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et la toxicomanie.

Le Gouvernement princier continuera à soutenir sans réserve les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue et souhaite exprimer toute sa confiance dans les actions menées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Les dispositions des trois projets de résolution que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale s'appête à adopter, devraient donner un nouvel élan au combat qu'il convient de mener sans relâche pour l'élimination des conséquences dévastatrices de la production, de la vente, de la demande, du trafic et de la distribution illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, activités criminelles de grande ampleur et de dimension internationale s'il en est.

La volonté politique réaffirmée en faveur d'une lutte concertée contre ce fléau mondial ne pourra être couronnée de succès que grâce à une coopération internationale renforcée et effective : coopération judiciaire bien entendu mais également coopération en matière de contrôle des précurseurs et des drogues synthétiques, de réduction de la demande ainsi qu'en faveur de programmes et d'activités de substitution au profit du développement. C'est par une responsabilité partagée entre les gouvernants et les acteurs de la société civile que la lutte commune contre le problème mondial de la drogue doit être menée, avec objectivité, par une démarche équilibrée entre l'éducation et la prévention d'une part, la répression et la réinsertion de l'autre.

La consommation de drogues s'est inexorablement accrue depuis une dizaine d'années; c'est un constat général. Mieux saisir, pour mieux les combattre, les causes de ce phénomène à la fois inquiétant et pernicieux, qui trouve dans les malaises des sociétés contemporaines un terrain sans doute trop fertile, devrait permettre de rendre nos interventions plus efficaces. L'indigence, la précarité économique, la perte des valeurs traditionnelles tissées au fil des âges, contribuent probablement à la désespérance d'un

nombre croissant de jeunes qui cherchent à fuir dans les paradis artificiels, les douleurs d'un monde bousculé.

Rendre l'espoir à une jeunesse en partie désorientée, être à son écoute comme le fait l'association monégasque «Jeunes j'écoute», assurer les soins et la réinsertion des toxicomanes les plus démunis comme s'y emploient de nombreuses organisations non gouvernementales, auxquelles il faut rendre hommage, est donc un devoir. Espérer n'est-ce pas déjà pour beaucoup d'entre eux démentir un futur sans avenir?

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation monégasque de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. John De Saram, Chef de la délégation de Sri Lanka.

M. De Saram (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Les vues exprimées par les nombreux et éminents orateurs qui m'ont précédé sont dans une large mesure les vues auxquelles souscrit la délégation de Sri Lanka, au nom de laquelle j'ai le grand honneur de prendre la parole devant cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Beaucoup a été fait — et en réalité beaucoup a été fait sous les auspices des Nations Unies ces 50 dernières années — pour faire face au problème de l'abus des drogues et examiner les questions de l'offre, de la demande et l'interaction existant entre ces deux facteurs; et pourtant il semble encore qu'il reste toujours tant à faire.

Dans le cadre de sa stratégie mondiale à l'égard de ce domaine vaste et complexe qu'est le contrôle de l'abus des drogues, la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale va très bientôt demander l'adoption et la mise en oeuvre, aux niveaux international et national, d'une nouvelle série de programmes spécifiques, pour donner suite à la Stratégie mondiale et au Programme d'action mondial adoptés au cours des sessions antérieures de l'Assemblée générale et, en particulier, à la dix-septième session extraordinaire en 1990.

Beaucoup d'efforts devront être faits dans le domaine de la coopération internationale au moyen d'arrangements mondiaux et interrégionaux, régionaux et sous-régionaux, bilatéraux, officiels et officieux. Mais, ce qui est plus important encore, beaucoup devra être fait aux niveaux national, local et familial. Comme l'éminent représentant de Sainte-Lucie nous le rappelait hier soir avec tant d'éloquence, espérons que les actes seront à la hauteur des paroles.

En ce qui concerne la coopération internationale en Asie du Sud, je voudrais informer l'Assemblée générale que Sri Lanka accédera le mois prochain à la présidence de l'Association des sept pays de l'Asie du Sud — Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka — généralement connue sous le nom d'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). La question de la lutte contre l'abus des drogues dans la région fera l'objet d'un examen attentif, conformément à la Convention sur les stupéfiants et les substances psychotropes qui a été adoptée sous l'égide de l'ASACR en 1990 et à la lumière des résultats de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne Sri Lanka et notre propre effort national, le Conseil national de contrôle des drogues dangereuses m'a demandé d'informer l'Assemblée que le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues adopté par l'Assemblée générale en 1987 et le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée en 1990 ont été extrêmement utiles pour nous orienter vers l'élaboration d'une déclaration générale de politique nationale en matière de drogues, pour créer et élargir nos institutions, pour renforcer la législation relative aux drogues et pour la moderniser grâce à la promulgation de nouveaux textes et également pour mettre au point des programmes spécifiques portant notamment sur le traitement de la dépendance à l'égard des drogues dans les services publics et privés, la réadaptation sociale, l'éducation préventive et, si nécessaire, l'envoi de délinquants toxicomanes dans des centres autres que pénitentiaires.

On m'a en outre demandé d'adresser au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues notre profonde reconnaissance pour les conseils et de l'assistance qu'il nous a dispensés afin de nous aider dans la formulation de notre Déclaration de politique nationale en matière de drogues et du Plan-cadre pour la lutte contre les drogues. Nous espérons que le PNUCID continuera de nous donner ses avis et son assistance pour la mise en oeuvre de ces instruments.

La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale a inscrit à son ordre du jour un certain nombre de questions concernant la limitation et la réduction de l'offre mais également de la demande de drogues ainsi que les mesures à prendre contre le blanchiment d'un montant colossal de capitaux acquis par ceux qui se livrent à ce que l'on appelle aujourd'hui l'industrie des drogues illicites. Ces questions sont de la plus haute importance.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Toutefois, la délégation de Sri Lanka voudrait également demander à l'Assemblée générale d'examiner attentivement un phénomène qui est apparu dans le monde depuis une trentaine d'années peut-être et qui est le lien étroit qui, nous dit-on, existe souvent entre ceux qui se livrent au trafic illégal des stupéfiants, au commerce illicite des armes, aux processus illicites de blanchiment de l'argent et au financement d'autres activités criminelles, notamment le financement de cette activité particulièrement inhumaine, froide et calculée qu'est le terrorisme.

Je voudrais, à cet égard, donner lecture à l'Assemblée des deux phrases suivantes du rapport du Secrétaire général de juillet 1997 sur ses propositions de réforme de l'ONU :

«L'autorité des gouvernements et la société civile sont de plus en plus souvent menacées par les réseaux transnationaux de la criminalité, des stupéfiants, du blanchiment de l'argent et du terrorisme. L'accès des milieux interlopes aux techniques d'information perfectionnées et aux armes ainsi qu'aux divers mécanismes de fonctionnement de l'économie de marché mondiale accroît considérablement le pouvoir potentiel et l'influence de ces milieux qui menacent l'ordre public et les institutions économiques et politiques légitimes.»
(A/51/950, par. 143)

Je rends hommage au Secrétaire général pour ces paroles de mise en garde et je félicite le Secrétariat d'avoir établi des relations étroites entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le Centre de prévention de la criminalité internationale, sous la remarquable dynamique direction de M. Pino Arlacchi.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Sri Lanka de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Robert E. Millette, Chef de la délégation de la Grenade.

M. Millette (Grenade) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière efficace dont vous dirigez cette session extraordinaire. Mon gouvernement a déployé et continuera de déployer tous les efforts possibles aux niveaux local, régional et international pour éliminer la pauvreté et pour débarrasser le pays du fléau de la drogue.

Les données issues des recherches montrent qu'il existe une corrélation directe entre le chômage et la toxicomanie. D'après des statistiques récentes collectées par la Commission nationale de lutte contre les drogues, la majo-

rité des personnes arrêtées pour des délits liés aux drogues étaient sans emploi ou sous-employées. C'est pourquoi nous demandons aux pays développés de fournir une assistance à notre pays pour l'aider dans les efforts qu'il déploie en vue d'éliminer la pauvreté, en fournissant des sources d'emploi et une formation pour tous, notamment pour les hommes âgés de 20 à 35 ans.

Mon gouvernement estime que les programmes d'éradication, pour être durables, doivent être assortis de mesures d'encouragement offrant un revenu régulier. Le Programme pour les microentreprises, qui vise à encourager les entreprises du secteur privé dans tout le pays, constitue une des sources d'emploi à la Grenade. Nous tenons à souligner que des programmes d'éradication, si on veut qu'ils soient efficaces, doivent s'accompagner de mesures d'encouragement offrant des sources de revenu régulier. Le Programme pour les microentreprises a largement contribué à améliorer le niveau de vie des Grenadiens, notamment dans les régions rurales.

Plusieurs facteurs socioéconomiques ont contribué à l'apparition du problème de la drogue. Certains jeunes considèrent les vendeurs et les trafiquants de drogues comme des modèles dignes d'émulation. Le Gouvernement de la Grenade s'efforce activement de faire en sorte que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la pêche et les autres activités commerciales soient plus disponibles et séduisantes pour les jeunes. Nous demandons à nos amis de nous aider dans ces efforts.

Le rapport sur le contrôle international des stupéfiants compilé par l'ambassade des États-Unis à la Barbade pour la période 1997-1998 a félicité le Comité de lutte contre les drogues de la Grenade d'avoir une organisation solide et efficace et d'associer les services de la police et des douanes à ses efforts. Cependant, la Grenade continuera de ne ménager aucun effort pour réduire la demande et informer

notre population, jeune et âgée, sur les conséquences des drogues illicites.

La Grenade est membre actif du Système régional de sécurité, initiative des Caraïbes orientales destinée à renforcer la coopération militaire. Elle est également membre du Système d'information sur les mouvements maritimes, projet qui est financé par les États-Unis. Ce système permet aux garde-côtes de la région de suivre les navires qui transitent par les Caraïbes orientales. Mon gouvernement partage l'avis selon lequel une nouvelle démarche d'ensemble s'impose dans la lutte contre les drogues illicites. Tous les pays, petits et grands confondus, doivent trouver des solutions aux problèmes de l'offre et de la demande, du blanchiment des capitaux, de la corruption et des nombreux maux sociaux qui découlent de l'usage des drogues illicites.

En 1971 et en 1988, mon gouvernement a adhéré à deux des quatre conventions des Nations Unies : la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. En juillet 1987, un accord sur la prévention, le contrôle et la répression de la consommation et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes a été signé entre les Gouvernements de Grenade et de la République du Venezuela. D'autres traités et des mémorandums d'accord ont été signés entre la Grenade, les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays développés. La Grenade est également devenue membre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues à l'occasion de la vingt-sixième session ordinaire de l'Organisation des États américains.

Mon gouvernement considère que le trafic des drogues est un phénomène pluridimensionnel qui touche les domaines politique, économique, géographique, social, juridique, sanitaire et culturel. C'est pourquoi il est impératif que les pays développés et les pays en développement conjuguent leurs efforts pour trouver des solutions globales et concrètes. Les solutions et les stratégies que nous élaborons à cette session extraordinaire doivent aborder le problème des drogues sur deux fronts : les consommateurs et les producteurs.

La Stratégie intégrée de réduction des drogues élaborée par le Gouvernement de la Grenade est axée sur les domaines suivants : renforcement des institutions, notamment du Secrétariat de lutte contre les drogues du Ministère de l'éducation, réduction de la demande au moyen de programmes entrepris en collaboration avec la police, les douanes, le Ministère de l'éducation et le Ministère de la justice, réduction de l'offre grâce au contrôle des cargaisons

et des passagers et à la surveillance par mer et par terre, traitement et réadaptation sociale par le biais des centres de réadaptation Carlton House et Grand Bacolet et d'autres services, appareils législatif et judiciaire et coopération internationale et interinstitutions et développement économique et culturel.

En 1986, le Gouvernement a chargé le Comité de lutte contre les drogues d'élaborer et d'exécuter des politiques visant à réduire la demande de stupéfiants. La Force de police royale de la Grenade et le Ministère de l'éducation organisent des programmes de résistance à la drogue dans toutes les écoles primaires du pays.

La lutte contre la production, l'usage et le trafic de drogues n'est pas chose facile. Cependant, le Gouvernement et le peuple de la Grenade, de Carriacou et de la Petite Martinique sont engagés de tout coeur dans cette lutte. Nous formulons l'espoir que cette session extraordinaire donnera lieu à des relations de travail plus étroites entre les gouvernements, les institutions internationales, les groupes communautaires et les organisations non gouvernementales. Nous sommes persuadés que nous ne pourrions créer un monde exempt de drogues qu'en oeuvrant de concert.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la Grenade de sa déclaration.

Je donne la parole à M. George Saliba, Chef de la délégation de Malte.

M. Saliba (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Malte se félicite de la tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre les drogues. De nos jours, par suite des transformations révolutionnaires de la technologie et des nouveaux moyens perfectionnés de communication et de transport, le crime organisé a trouvé ce qu'il considère comme un terrain fertile pour développer ses activités illégales. Sans l'ombre d'un doute, le problème de la drogue est devenu un phénomène transnational qui intéresse tous les États. Nous ne saurions trop souligner la nécessité de déployer des efforts concertés pour faire face à ce problème, qui est devenu un fléau aux niveaux national et international. Nous savons tous que nul ne peut s'estimer à l'abri des effets contagieux du phénomène des drogues, qui représente une menace non seulement pour les personnes et les communautés, mais également pour la sécurité et la stabilité des États et des régions, comme l'a souligné M. Pino Arlacchi, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, lorsqu'il a pris la parole à la quarante et unième session de la Commission des stupéfiants :

«Aucun pays n'est trop petit, aucune région ne présente trop peu d'importance. Tout le monde, à titre individuel ou en tant que membre de la société, est directement touché par les drogues illégales».

Ma délégation rend hommage au Directeur exécutif du PNUCID pour l'enthousiasme, le courage et la perspicacité dont il a fait montre en abordant le problème des drogues dans le cadre de ses nouvelles tâches.

Quant à la question du financement nécessaire pour les programmes du PNUCID, les dispositions de l'article 5, paragraphe 5 b) 1), de la Convention de Vienne de 1988 peuvent être plus largement utilisées en vue de financer les programmes de contrôle et de prévention des drogues et les programmes du PNUCID qui, aujourd'hui plus que jamais, ont besoin de ces ressources.

Malte se félicite du renforcement par le Secrétaire général de la consolidation de plusieurs fonctions pertinentes au sein d'un seul Bureau de contrôle des drogues et de la prévention du crime, sous la direction de M. Pino Arlacchi. Nous nous félicitons en outre de la désignation par le Secrétaire général d'un groupe d'experts de haut niveau qui sera chargé de procéder à un examen global de la manière dont les efforts visant à combattre les drogues illicites ont évolué au sein du système des Nations Unies depuis que l'Assemblée générale a créé le PNUCID en 1991.

Le projet de Déclaration politique demande la création ou le renforcement de mécanismes régionaux et sous-régionaux grâce auxquels les régions pourraient échanger leurs données d'expérience et leurs conclusions tirées de l'application des stratégies nationales. À cet égard, le Gouvernement de Malte appuie sans réserve les initiatives qui ont été prises dans le cadre du processus d'Euro-Med à Barcelone et à La Valette en vue de poursuivre activement le dialogue et la coopération dans la lutte contre le crime organisé et tous les aspects du trafic illicite des drogues.

À Malte, comme dans la plupart des pays, le problème de la drogue est un problème très réel. Le Gouvernement de Malte reconnaît la gravité de la situation et, dans le cadre de la lutte sans merci qu'il livre contre les trafiquants de drogues, a pris des mesures correctives appropriées en mettant au point une stratégie intensive et globale visant notamment à améliorer l'efficacité des mesures de répression, à resserrer le contrôle aux ports d'entrée, à moderniser les lois dans le contexte des conventions internationales, à élaborer des mesures préventives, à promouvoir le traitement et la réadaptation sociale ainsi que les structures de soutien social, à coopérer par le biais d'accords ou d'arran-

gements bilatéraux ou multilatéraux, notamment avec les États du pourtour méditerranéen, et à renforcer l'infrastructure nécessaire pour permettre un contrôle et une prévention efficaces du trafic illicite passant par Malte.

Le Gouvernement maltais est déterminé à lutter contre le commerce illicite des armes avec toujours plus de vigueur. Le décret sur les drogues dangereuses, qui est le principal instrument juridique en la matière, a été amendé pour prévoir notamment une peine de prison à vie pour les cas les plus graves de trafic, 10 ans de prison pour d'autres cas de trafic, des peines d'emprisonnement obligatoire en cas de trafic, de culture et d'importation, la confiscation des biens appartenant aux trafiquants condamnés, des investigations financières préalables, la criminalisation du délit de blanchiment de l'argent et une coopération internationale accrue dans ce domaine.

Les lois régissant le contrôle des trafiquants de drogues, la confiscation de leurs biens et les autres mesures visant à renforcer l'action de la police sont conformes à celles des pays européens modernes. Par ailleurs, des programmes de prévention ont été mis en oeuvre pour sensibiliser les parents, les jeunes et les enfants au problème des drogues. En outre, le Gouvernement appuie et cherche à collaborer et à coopérer le plus étroitement possible avec toutes les organisations bénévoles dans la mise en oeuvre de programmes de réadaptation. Aucun effort n'est épargné pour veiller à ce que les organisations bénévoles soient considérées comme des partenaires à part entière des organisations gouvernementales.

De nouvelles mesures ont été annoncées en février dernier qui permettront la mise en place de structures stratégiques et administratives afin de parvenir à la coordination nécessaire à la gestion d'une politique nationale dans la lutte contre les abus de drogues et d'alcool. À cette fin, une nouvelle commission de coordination a été établie pour superviser le fonctionnement des institutions gouvernementales et des organismes bénévoles, pour suivre la mise en oeuvre de la politique nationale sur la toxicomanie et pour conseiller le gouvernement sur les changements à apporter aux politiques sociales.

La situation géographique de Malte peut paraître stratégiquement intéressante aux trafiquants de drogue. En ce qui nous concerne, nous avons été en mesure de garder le contrôle de la situation. Toutefois, pour conserver cet élan, il nous faut une assistance technique plus importante, en particulier dans les domaines de la surveillance, de l'échange d'informations et des services consultatifs afin de

renforcer notre capacité à lutter contre le trafic illicite de drogues.

Aujourd'hui plus que jamais, le problème de la drogue doit être abordé d'une manière plus directe et mieux coordonnée. La prévention et la réduction de la demande, le contrôle de l'offre, la répression du trafic illicite et le traitement ainsi que la réadaptation des victimes de la drogue sont quatre domaines qui ne peuvent être considérés isolément. Il convient de rappeler que le projet de Déclaration politique qui sera adopté au cours de cette session extraordinaire réaffirme expressément notre détermination et notre engagement inébranlables de venir à bout du problème mondial de la drogue à l'aide de stratégies nationales et internationales visant la réduction tant de l'offre que de la demande illicites de drogues.

Malte renouvelle son appui sans réserve aux efforts concertés de la communauté internationale en vue d'endiguer le problème mondial de la drogue. Nous nous engageons pleinement à parvenir à une société exempte de drogues. Il est certain que notre premier devoir est de faire en sorte que les efforts que nous allons entreprendre soient continus, équilibrés et concertés, aux niveaux aussi bien national qu'international. Nous sommes peut-être sur le point d'obtenir des résultats considérables et de vaincre l'un des pires fléaux qu'ait connus la race humaine depuis de nombreuses années. Il serait impardonnable que nous laissions en héritage au XXI^e siècle des promesses non tenues.

La tâche qui nous attend n'est pas facile, mais le sort de millions de jeunes dans le monde dont la vie est menacée par la drogue devrait suffire à renforcer notre résolution. Notre engagement est une dette que nous avons à l'égard de nos enfants, de nos jeunes et des générations futures, afin qu'ils puissent mener une vie saine dans un environnement sans danger.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Malte de sa déclaration.

Je donne la parole à M. Rex Stephen Horoi, Chef de la délégation des Îles Salomon.

M. Horoi (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : L'expansion rapide de la criminalité internationale a des répercussions sur tous les pays. Cependant, les petits États insulaires en développement, tels que les Îles Salomon, sont particulièrement vulnérables du fait de leur situation et de leurs caractéristiques géographiques ainsi que de la faiblesse de leurs moyens de répression et d'interdiction. Cela s'applique particulièrement à la violence et au trafic de drogues

et aux délits financiers qui lui sont associés. En outre, le problème de la drogue et les maux connexes représentent une grave menace pour notre sécurité et pour le tissu économique et social de notre société.

Le problème de la drogue préoccupe sérieusement les Îles Salomon. Il est maintenant manifeste que des drogues illicites sont cultivées sur place et qu'elles sont utilisées à grande échelle. La découverte et la confiscation de drogues illégales depuis la fin des années 80, y compris la découverte de 2,6 tonnes de cannabis comprimé en 1989 sur une de nos îles isolées, confirment l'existence d'un important trafic à travers les Îles Salomon. En l'absence d'un réseau de renseignements efficace, il est difficile de repérer les ressortissants des Îles Salomon qui se livrent au trafic illicite, sans parler des trafiquants internationaux qui traversent nos frontières. Bien que nous supposions que les drogues sont importées aux Îles Salomon par divers moyens, les rapports de la police et des douanes indiquent qu'elles entrent surtout par la poste ou par l'aéroport international qui dessert la capitale. Par ailleurs, la découverte en février dernier de cultures de cocaïer ainsi que trois récentes affaires d'héroïne indiquent que des drogues plus sérieuses et plus dangereuses menacent à présent notre pays.

Faire face à la croissance rapide des activités relatives aux drogues illicites dans mon pays et contribuer à la démarche mondiale visant à contrôler les drogues, ce sont là des tâches redoutables. Il y a beaucoup à faire pour réviser et renforcer la législation actuelle du pays ainsi que sa politique en matière de drogues. Il faut également fournir une formation professionnelle suffisante, faciliter l'accès à un matériel efficace et approprié, mettre au point un système de renseignements productif et encourager des stratégies de réduction de la demande qui finiront par saper le marché des drogues. Pour contrer l'emploi de technologies et de moyens de communications modernes pour le trafic de la drogue et le blanchiment de capitaux, il faut disposer d'un personnel professionnel formé armé de renseignements fiables et d'un matériel efficace qui lui permettent de détecter le trafic.

En dépit de toutes les difficultés rencontrées, nous avons pris plusieurs initiatives en matière de contrôle des drogues. La Police royale des Îles Salomon, par exemple, a entrepris une campagne de lutte contre les drogues illicites. Elle s'emploie aussi à améliorer son service antidrogue et à renforcer son système de renseignements. En outre, une campagne a été lancée en février dernier pour mobiliser l'appui des collectivités dans la lutte contre les drogues illicites. Des conférences publiques et des visites dans les écoles ont été organisées pour sensibiliser la population au

problème de la drogue et l'informer, mais il s'agit d'initiatives à petite échelle. Il faut les élargir et les renforcer, en particulier dans les communautés rurales.

Il a été proposé par ailleurs de créer un comité pour la campagne de lutte contre les drogues qui serait chargé d'élaborer des stratégies permettant de contrôler efficacement les drogues aux Îles Salomon. Cet organisme ferait intervenir différents secteurs de la société civile. Il faut noter que la participation active de tous les secteurs de la société civile est essentielle et constitue une condition préalable à l'efficacité et à la viabilité de toute stratégie de contrôle des drogues, surtout lorsque l'un des objectifs clefs consiste à réduire la demande de drogues parmi les jeunes.

Ma délégation est tout à fait d'accord sur le fait que le problème de la drogue constitue un défi mondial complexe qui exige une solution mondiale d'ensemble portant aussi bien sur l'offre que sur la demande. Il faut donc que les efforts accomplis au niveau national soient complétés au niveau régional et international. Diverses régions et sous-régions ont instauré et adopté des mesures spécifiques de contrôle des drogues et organisé des ateliers et des séminaires. Dans notre sous-région, par exemple, la Déclaration de Honiara de 1992 a mis l'accent sur l'aide à la rédaction de projets de lois, sur l'amélioration des capacités de répression des forces de police et des services des douanes de la région et sur l'assistance à la formation et à l'échange d'informations. De nouvelles ressources doivent être mobilisées pour accroître l'impact des initiatives régionales de ce genre et pour encourager et faciliter la coopération interrégionale et interétatique dans tous les aspects du contrôle des drogues. Ma délégation appuie en particulier l'intensification de la coopération internationale en matière de prévention, de répression et de poursuites.

Nombre d'États ont commencé à aborder le problème de la drogue en adhérant aux conventions internationales pertinentes, telles que la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Toutefois, ratifier des conventions ne signifie pas grand-chose si l'on ne dispose pas des ressources et des moyens de les mettre en oeuvre, surtout au vu de l'urgence qu'il y a à relever efficacement le défi. Pour contrer la demande et la vente de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, comme le blanchiment de capitaux, les pays en développement et les pays les moins avancés, dont le mien, ont besoin de l'aide de la communauté internationale, notamment pour ce qui est de la collecte et de l'analyse de renseignements, de la détection et des poursuites.

À notre avis, cependant, la priorité absolue de la communauté internationale dans l'aide à de petits pays comme le mien, doit être de faciliter la création de réseaux d'information appropriés et de fournir une assistance qui permette de former du personnel afin de maximiser nos efforts nationaux. C'est dans ce contexte que ma délégation appuie fermement l'orientation de cette session, qui est de parvenir à une action concrète.

Enfin, dans les pays où le problème de la drogue est relativement récent, à part des méthodes de répression efficaces, nous devons investir dans la création de débouchés économiques de rechange. Ma délégation reconnaît à cet égard les efforts déployés par le PNUCID et d'autres organisations. Je pense toutefois que si nous prenons l'initiative d'un engagement, nous ferons un grand pas dans le sens d'une atténuation du problème de la drogue. Il en coûte davantage, surtout dans les pays les moins avancés, de faire face aux besoins des toxicomanes que d'engager des stratégies préventives à temps.

Ma délégation se joint à celles qui l'ont précédée pour réaffirmer la nécessité d'une approche globale et à long terme pour traiter le problème des drogues illicites. Les Îles Salomon sont petites et vulnérables. Nous ne sommes plus un lieu oublié des trafiquants de drogues internationaux et demeuré dans la nuit des temps. La famille élargie — fondement de la société des Îles Salomon est désormais menacée. Aussi attaché que mon gouvernement soit aux efforts de lutte contre les drogues illicites, nous savons qu'une coopération internationale est nécessaire.

Le résultat concret de cette session extraordinaire sera donc l'engagement mondial qui permettra d'assurer le maintien de la structure culturelle et morale de nos sociétés alors que nous abordons un nouveau millénaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation des Îles Salomon de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Roland Y. Kpotsra, Chef de la délégation togolaise.

M. Kpotsra (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant tout, de vous exprimer les sincères appréciations de la délégation togolaise pour la manière avisée dont vous dirigez nos travaux qui, incontestablement, s'acheminent vers le succès escompté.

Je voudrais également saisir l'occasion pour adresser mes vifs remerciements à la Commission des stupéfiants pour le travail remarquable accompli dans le cadre de la

préparation de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Avec une population de 4,5 millions d'habitants dont 50 % de jeunes âgés de moins de 15 ans et 51,3 % de femmes, le Togo, qui s'est fixé un certain nombre d'orientations fondées sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, travaille avec acharnement à promouvoir son développement harmonieux et durable dans la paix et la sécurité. Dans ce contexte, il a délibérément fait de la lutte contre le banditisme armé, contre la délinquance juvénile, l'abus et le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes l'une de ses priorités.

Véritable peste de cette fin de siècle, le phénomène de la drogue revêt aujourd'hui une dimension mondiale et ses effets pervers n'épargnent aucun État quels que puissent être sa taille et son niveau de développement.

Dans toutes les parties du monde, à des degrés divers, prolifèrent la culture et la production de nombreux types de drogues, consommées par une large frange de la population mondiale.

Au Togo, la découverte récente de plantations de cannabis s'étendant sur des superficies relativement importantes et l'introduction clandestine dans le pays de quantités énormes de cocaïne, d'héroïne et de substances psychotropes en provenance de certains pays d'Amérique latine et d'Asie, illustrent à suffisance la gravité du problème, qui s'est particulièrement amplifié à la faveur des troubles sociopolitiques des années 1990 à 1993. Entreprise aussi bien par des nationaux que par des étrangers installés dans le pays, la production de cannabis non seulement satisfait à une demande locale en constante évolution mais permet de dégager des surplus qui sont exportés vers l'Europe notamment.

Quant à l'héroïne et la cocaïne, elles sont plutôt introduites dans notre pays, en transit vers d'autres destinations. À titre illustratif, l'on pourrait retenir qu'ont été saisis en 1997 : 81 kilogrammes d'héroïne; 13 kilogrammes de cocaïne; 1 107 kilogrammes de cannabis et 11 000 comprimés de psychotropes. Les effets néfastes de la consommation abusive de ces produits sur la santé de la population se font sentir de façon préoccupante et risquent d'être encore plus catastrophiques sur le plan économique en particulier.

Face à cette situation pour le moins déplorable, il est d'une nécessité impérieuse que nos États, individuellement et collectivement, intensifient leurs efforts et prennent les

mesures énergiques qu'impose la gravité du phénomène, pour combattre efficacement les mouvements illicites des drogues.

Pour ce qui le concerne, le Gouvernement togolais s'est résolument engagé ces dernières années, sous l'impulsion dynamique du Président de la République, à mener une lutte sans merci contre ce fléau. Partie aux trois Conventions internationales relatives aux drogues, il n'a pas hésité à souscrire à d'importants instruments sous-régionaux à portée connexe, dont la Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale des États membres de la CEDEAO et la Convention de coopération et d'entraide en matière de justice entre les États membres du Conseil de l'entente.

En outre, le Togo s'est doté, le 18 mars dernier, d'une nouvelle loi portant contrôle des drogues. Il s'agit d'une loi harmonisée conforme à la Convention de 1988, qui prend en compte les volets prévention, répression, traitement et réinsertion sociale du toxicomane ainsi que le blanchiment de l'argent.

Parallèlement à cet arsenal juridique, un décret du Président de la République a créé le Comité national antidrogue, structure interministérielle de coordination de la lutte au Togo. Ce Comité s'est rapidement attelé à la définition d'une politique nationale assortie de stratégies. L'approche adoptée est multisectorielle, globale et équilibrée.

En dehors des activités de répression déployées par la gendarmerie, la police et les services de douanes au moyen de leurs brigades antidrogue, des actions de prévention ont été initiées et entreprises de concert avec des organisations non gouvernementales, qui, constituées en «Réseau d'ONG de lutte antidrogue», mènent à travers le pays une intense campagne de sensibilisation.

Il est manifeste qu'en dépit des efforts consentis, le Gouvernement ne pourra pas disposer de moyens qui soient à la hauteur de ses ambitions, telles qu'elles découlent de sa politique de lutte antidrogue. En effet, l'exécution effective de cette politique appelle notamment le renforcement des capacités d'analyses du laboratoire des stupéfiants, la création de nouvelles unités antidrogue, la mise en place de structures de prise en charge des toxicomanes, l'organisation de programmes de formation en techniques d'identification du blanchiment de l'argent et une formation adéquate des magistrats.

Comme on le voit, la tâche est énorme et elle ne pourra s'accomplir que si les efforts du Gouvernement sont

appuyés par une assistance bilatérale et multilatérale conséquente.

Le consensus est désormais établi quant au principe selon lequel la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue est commune et doit être partagée. En somme, la lutte contre la production, la vente, le trafic et la distribution illicites des drogues est un combat universel auquel aucun État ne saurait se dérober et la communauté internationale se doit de jouer pleinement le rôle qui est le sien, notamment en matière de contrôle international.

C'est le lieu de rendre hommage au PNUCID pour ses actions en direction de l'Afrique de l'Ouest et, particulièrement, du Togo et de saluer la tenue de la présente session extraordinaire.

La délégation togolaise attend des documents qui en découleront le renforcement de la coopération et de la solidarité internationale, régionale et sous-régionale ainsi que l'instauration d'un dialogue permanent et plus régulier entre l'ONU, ses divers organes et ses États Membres, afin d'enrayer plus aisément le fléau de la drogue. L'adoption, à ce titre, d'un véritable contrat social universel s'avère par conséquent indispensable pour servir de fondement à cette coopération et tracer la voie à suivre pour un contrôle international plus rigoureux et plus efficace.

Déjà en son temps, l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, faisait à juste titre remarquer que «le problème croissant que posent les stupéfiants est devenu une source d'extrême anxiété pour la communauté internationale, en particulier en raison de ses effets sur l'avenir des enfants et des jeunes. Il est devenu de plus en plus évident que c'est dans une action internationale et multinationale que réside le meilleur espoir de réduire et d'éliminer le trafic et l'usage des drogues, qui ont des effets si consternants, tant sur les individus que sur les sociétés dans lesquelles ils vivent».

Faisant sien ce point de vue, à ce rendez-vous de l'histoire, le Togo invite la communauté internationale à transcender les limites d'une simple analyse des faits pour explorer de meilleures voies et envisager de nouvelles mesures susceptibles d'aider à accentuer le combat et à enrayer le fléau dès les premières heures du prochain millénaire.

La lutte contre le fléau de la drogue est une entreprise de grande envergure, une oeuvre de longue haleine difficile à réaliser. Une oeuvre qui ne pourra être accomplie que si nous unissons nos efforts à cet effet et si nous y investis-

sons véritablement à la fois une volonté sans faille et les ressources appropriées.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation togolaise de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Moses Dlamini, Chef de la délégation du Swaziland.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais présenter les salutations chaleureuses et les bons voeux de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. la Reine mère, du Gouvernement et de toute la nation du Swaziland.

Nous nous retrouvons à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale huit ans après la dix-septième session extraordinaire, pour élaborer une approche plus globale et intégrée du contrôle international des drogues, face aux défis que nous continuons d'affronter en raison de l'accroissement alarmant de l'abus, de la production et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

Toutefois, les efforts inlassables qui illustrent la quête résolue de l'Organisation des Nations Unies, des États Membres et de la société civile et leur détermination d'éliminer ce problème qui sape le développement et la stabilité socioéconomique et politique, tant au sein des nations qu'entre elles, sont certes louables.

Si les résultats économiques médiocres de certains pays, alliés à l'instabilité politique et aux troubles, favorisent considérablement le trafic illicite des drogues et le crime organisé, il est tout aussi vrai que là où existent des éléments politiques et économiques positifs indispensables au développement, il est plus facile pour les criminels de transporter et de distribuer des drogues illicites à travers les frontières. Il s'agit là d'une réalité tragique qui constitue un grave défi pour la communauté mondiale.

Il est extrêmement troublant et malheureux que les drogues illégales parviennent jusqu'à des enfants et des jeunes innocents. Il est également regrettable que des femmes aient récemment rejoint les hommes et soient de plus en plus impliquées dans des activités criminelles de trafic et de consommation illicites de drogues.

Les effets des drogues illicites sur l'individu et la famille ne doivent pas être sous-estimés. Les drogues illicites constituent un grave problème de santé et compromettent l'équilibre et l'harmonie au sein de la famille; elles nuisent

aux initiatives économiques et de développement et contribuent à la désintégration des sociétés.

Nous ne saurions ignorer que les conséquences de la pauvreté sont liées au fait qu'une frange importante de nos jeunes est prise dans l'engrenage de la consommation et du trafic des drogues. Si l'ONU est chargée de la tâche importante qu'est l'élimination de la pauvreté, les États Membres ne doivent pas désespérer dans leurs efforts pour assurer des prestations sociales à leurs citoyens. Le manque de possibilités d'emploi peut conduire à des problèmes tels que la consommation et le trafic de drogues.

Le grand danger et la menace que représentent pour les sociétés le trafic des drogues et ses liens avec le terrorisme, la criminalité transnationale, le blanchiment de l'argent et le trafic illégal d'armes contraignent les gouvernements à coopérer pour faire face à cette menace, en empêchant ainsi que ces fonds soient transférés à ceux qui s'adonnent à ces activités. L'ampleur prise par ce phénomène au-delà des frontières nationales et régionales exige que la communauté internationale continue de faire face au problème des drogues collectivement.

Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les gouvernements d'intensifier leurs efforts en promulguant des lois pertinentes et en renforçant leur système judiciaire national. Ma délégation appuie donc pleinement le projet de déclaration qui est sur le point d'être adopté aujourd'hui. Il en est particulièrement ainsi dans la mesure où il fixe des échéances pour la création et le renforcement de lois nationales, de structures juridiques et d'autres programmes pertinents. Sans la promulgation de lois et de règlements fermes, les efforts visant à réduire le problème des drogues continueront de rester sans effet.

Par ailleurs, il est également important de prendre des mesures efficaces en matière de contrôle des drogues avec d'autres États, conformément aux instruments internationaux, et de promouvoir une coopération judiciaire pour des mesures telles que l'extradition et l'assistance juridique mutuelle. La législation antidrogue doit être harmonisée dans le monde entier, et ceci exige l'engagement de tous les Membres de l'ONU et leur coopération à tous les niveaux.

Au niveau national, le Gouvernement du Royaume du Swaziland, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, est fermement engagé dans des programmes de sensibilisation aux dangers des drogues ciblés sur les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes.

L'objectif principal de ces campagnes est d'éduquer les citoyens et les communautés afin de les informer des dangers et risques de la consommation et de l'abus des drogues. Si la nation — en particulier les enfants et les jeunes — est bien consciente des conséquences des drogues nocives et de leur caractère illégal, elle pourra alors prendre des décisions en connaissance de cause.

Les efforts visant à enrayer le fléau des drogues et ses manifestations telles que la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes illégales sont renforcés par la promulgation et l'actualisation de lois pertinentes qui cherchent à renforcer le rôle des organes chargés de faire respecter la loi. Le nouveau projet de législation, qui sera bientôt promulgué, comprend ce qui suit : les projets de loi sur les drogues donnant lieu à des abus, le contrôle des médicaments et des substances apparentées, les preuves d'une participation étrangère, les profits tirés d'actes criminels et le blanchiment de l'argent.

Il convient également d'indiquer que le Royaume du Swaziland est pleinement engagé dans des efforts visant à faire face à la question de la corruption, qui fait partie intégrante du trafic des drogues et d'autres formes de crime organisé. À cet égard, en mars 1998, une unité indépendante chargée de la lutte contre la corruption a été officiellement créée.

Je ne saurais assez insister sur le fait que les activités au niveau national pour éradiquer la culture et le trafic illicites du cannabis exigent un appui financier. Un contrôle efficace de la culture du chanvre indien nécessite la destruction des cultures et des semences. L'accès aux zones montagneuses où l'on cultive le chanvre indien devrait être sensiblement amélioré par le recours à des hélicoptères.

Pour terminer, le Royaume du Swaziland réaffirme son plein appui aux efforts inlassables déployés par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au trafic et à l'abus illicites des drogues et assurer ainsi le bien-être de nos sociétés et du monde entier. Nous apprécions particulièrement les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, dont les effets ont été ressentis au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont le Swaziland fait partie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Swaziland de sa déclaration.

La séance est levée à 18 heures.